

23/05/2019



uOttawa

Le Franc CFA, le néocolonialisme à l'épreuve du développement

Mémoire

Maitrise en affaires publiques et internationales

Mohamed Lamine Kebe

Résumé

À l'échelle planétaire le Franc CFA est le deuxième plus grand système monétaire régional, après l'Euro. Instauré pendant la colonisation, il demeure aujourd'hui la seule monnaie « coloniale » encore en service dans 14 pays d'Afrique subsaharienne. Accrochée à l'Euro depuis 1999, cette monnaie survit grâce au mécanisme dit du « compte d'opération » qui fait de la France, l'ancienne puissance colonisatrice, la gardienne de la stabilité de cette monnaie. Ce rôle de l'ancienne métropole a, pour l'essentiel, servi à placer la question du franc CFA au cœur des réflexions sur l'héritage de la colonisation dans les *African studies*.

Notre étude sert à analyser les fondement historiques, politiques et économiques du franc CFA, dans une perspective africaine de développement. Notre objectif est de mettre en lumière les éventuels coûts et bénéfices de l'utilisation de cette monnaie pour les pays africains. Le chapitre I dresse un portrait global du franc CFA. Le chapitre II est consacré à l'approche théorique. Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'analyse politique et économique des coûts et bénéfices du franc CFA. Et enfin, la conclusion met en relief l'implication du franc CFA et de sa gestion dans les enjeux globaux du moment.

Summary

On a global scale, the CFA franc is the second largest regional monetary system, after the euro. Established during colonization, it remains today the only "colonial" currency still in use in 14 countries in sub-Saharan Africa. Pegged to the euro since 1999, this currency survives thanks to the so-called mechanization of the "account of operation" which makes France, the former colonizing power, the guardian of the stability of this currency. This role of the former metropolis has, for the most part, served to place the question of the CFA franc at the heart of the reflections on the legacy of colonization, in African studies.

Our study analyzes the historical, political and economic foundations of the CFA franc, from an African development perspective. Our goal is to highlight the potential costs and benefits of using this currency for African countries. Chapter 1 provides an overall picture of the CFA franc, while chapter 2 is devoted to the theoretical approach. The chapters 3, 4 and 5 are devoted to the political and economic analysis of the costs and benefits of the CFA franc. And finally, the conclusion highlights the involvement of the CFA franc and its management in the global issues of the moment.

Table des matières

Résumé	1
Summary	3
Listes des abréviations et acronymes	5
Introduction	7
I. Contexte général	9
II. Problématique.....	10
III. Hypothèse	10
IV. Méthodologie de recherche	11
Chapitre I : Présentation du Franc CFA.....	12
I. Survol social et macroéconomique.....	13
II. Historicité de la monnaie	16
A. De la décolonisation à l'émancipation politico-économique : une nomenclature évolutive	18
B. D'un franc de la communauté Française à deux FCFA	19
C. Les accords de coopérations.....	20
D. La fixation à l'euro	22
Chapitre II : Monnaie et zone monétaire optimale.....	24
A. La monnaie, une définition de travail.....	24
B. Le Franc CFA dans la littérature	25
C. Critique du Franc CFA à partir de la théorie	28
Chapitre III : Le franc CFA dans les échanges intracommunautaires.....	29
A. Échange intra régional	29
B. Échange intra-PAZF VS échange intra ASS.....	32
C. Structure de production	34
Chapitre IV : Franc CFA et la symbolique néocoloniale	35
A. Un instrument de la « <i>françafrique</i> »	35
B. Pays qui ont quitté le Franc CFA, quel bilan ?.....	38
Chapitre V : Le Franc CFA ou le renforcement des échanges eurafricains.....	42
A. Degré d'ouverture et intensification des échanges.....	42
B. Une monnaie forte pour des économies faibles	45
C. Trois principes à la faveur des multinationales françaises : les principes de la dépendance	47
Conclusion	52
Bibliographie	54
Liste des tableaux	60
Liste des figures	66
Listes des graphiques	67

Listes des abréviations et acronymes

ASS	Afrique Subsaharienne
AEF	Afrique Équatoriale Française
AOF	Afrique Occidentale Française
APD	Aide Publique au Développement
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BCEAEC	Banque Centrale des États de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun
BEAC	Banque des États de l'Afrique Centrale
CECA	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de L'Ouest
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
FF	Franc Français
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FCFP	Franc des Colonies Françaises du Pacifique
IDE	Investissement Direct Étranger
PAZF	Pays Africains de la Zone Franc
PIB	Produit Intérieur Brut
PZE	Pays de la Zone Euro
SDN	Société Des Nations
TCER	Taux de Change Effectif Réel
UDE	Union Douanière équatoriale
UDEAC	Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UMAC	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
UMOA	Union Monétaire Ouest-Africaine
ZFCFA	Zone Franc CFA
ZMO	Zone Monétaire Optimale

*« Ma tâche a été simplement celle du tisserand ;
Je ne peux m'attribuer les qualités du coton et du lin »*

Cité par Paulo Coelho.

Introduction

La conjoncture actuelle de la sphère internationale, principalement caractérisée par une globalisation financière accélérée qui accentue les risques d'instabilités financières et la volatilité des taux de change, a renforcé les thèses défendant la capacité des unions monétaires régionales à répondre adéquatement aux problèmes économiques globaux. En effet, prendre part à une union monétaire comporte des avantages considérables. Qu'il s'agisse de la réduction du coût des transactions, ainsi que la réduction des incertitudes concernant la variation des taux de change – dans la mesure où elle supprime le taux de change entre les entités qui composent l'union – ou encore le renforcement de la confiance dans l'orientation des politiques (Zhao & Kim, 2009). Ces théories ont servi de base à la mise sur pied de systèmes monétaires régionaux dont les deux plus grands, à l'échelle planétaire, sont l'Euro et le Franc CFA.

Instauré en 1945, dans le sillage de la colonisation, ce qui constituait à l'époque le « franc des colonies françaises d'Afrique » est la monnaie en service dans 14 pays de l'Afrique subsaharienne. Ce qui singularise cette monnaie, tient bien moins à l'histoire de son instauration qu'à la longévité de son régime de taux d'échange fixe qui reste, encore aujourd'hui, l'un des plus stables au monde (Gulde & Tsangarides, 2008). Remarquablement, malgré les grands chocs et mutations que le monde a connus, son taux a été modifié qu'une seule fois, en 1994.

Cette stabilité, l'ensemble de la zone franc la doit à une coopération monétaire avec la France, au travers du « mécanisme dit du « compte d'opérations », qui contribue à garantir une parité fixe entre le franc CFA et l'Euro » (Nubuko, 2007). Pour l'essentiel, ce mécanisme se présente comme une sorte d'assurance de « stabilité monétaire » souscrite auprès du trésor français, contre 50% de dépôt des réserves de changes que chacune des banques centrales, qui composent la zone, aura centralisé.

De cette situation découlent plusieurs controverses entourant la zone Franc. Certains auteurs et économistes qui s'intéressent à la question, trouvent que « le régime de parité fixe du franc CFA adossé au mécanisme du compte d'opération est sous-optimal » (Owoundi, 2001) tandis que pour d'autres, l'argument de la « stabilité monétaire » ne représente qu'un faux clinquant destiné « à apporter de la respectabilité à une politique monétaire en réalité trop restrictive et servant principalement les intérêts bien compris des groupes européens » (Tinel, 2016). Ces auteurs portent principalement leur critique sur le franc CFA en tant qu'outil du développement. L'essentiel de leurs arguments s'attellent à démontrer que le franc CFA tel que conçu, n'est pas compatible avec un éventuel développement de l'Afrique.

D'autres par contre, s'intéressent à la dimension plus politique de la monnaie. Leurs critiques renvoient aux fondements historiques de la relation franco-africaine. En étayant le *modus operandi* de la puissance colonisatrice en Afrique, ce courant soutient que le pouvoir tutélaire du trésor français n'est qu'une réinvention du paternalisme des autorités de l'Élysée. Ils utilisent le terme « servitude monétaire » pour définir cette survivance néocoloniale. Face à eux, on retrouve des économistes et auteurs d'obédience libérale pour qui, ce que les précédents présentent à tort comme étant la perpétration d'une relation asymétrique, n'est rien d'autre que « l'expression d'une solidarité multilatérale » (Hugon, 1999).

Face à la virulence des arguments, l'invite au débat devient un impératif, au-delà de l'effet de mode. Cette étude, s'inscrit dans la liste de la littérature documentant le rôle de la monnaie dans le développement des économies des pays en transitions. Elle prévoit de mesurer les coûts, et/ou les bénéfices, de l'utilisation du Franc CFA dans les échanges commerciaux. L'objectif final étant d'apporter des justifications à la fois économiques et politico-historiques qui permettraient de mesurer la pertinence d'une perception néocoloniale du franc CFA.

Le reste sert à présenter les conditions qui nous ont conduit à nous intéresser au sujet, notre problématique générale ainsi que nos hypothèses de travail.

I. Contexte général

L'idée de travailler sur la monnaie, à savoir le franc CFA, en tant qu'outil de domination et/ou de développement économique part de plusieurs observations parmi lesquelles la plus importante découle de la liste des partenaires économiques des pays de la zone Franc. En effet, alors que le continent africain enregistre une percée des puissances telle que la Chine « qui fait quasiment jeu égal avec la France » (la tribune, 2013) et que dans l'imaginaire de tous, l'influence française serait en chute libre avec la mort des anciens réseaux Foccart, les entreprises françaises deviennent de plus en plus puissantes (Adjagbe 2009, p.160) et conserve généralement une part importante du marché dans les PAZF. On constate par exemple que la « France devance la Chine en Côte d'Ivoire, avec 14 % de parts de marché pour la première, contre 6 % pour la seconde, au Sénégal (17 % contre 10 %) et au Gabon (33 % contre 8 %) » (la tribune, 2013) ce qui fait dire à Alexandre Vilgrain, président du conseil français des investisseurs en Afrique, que les entreprises françaises sont « indétronables en Afrique » (Conseil français d'investissement en Afrique[CIAN], 2013). À cette observation, il est important de faire corrélérer le type de pratiques économiques qui ont toujours eu cours entre la France et ses satellites d'Afrique. L'ancienne pratique du « privilège du pavillon », qui interdisait aux colonies de commercer avec d'autres états » (Gounin 2009, p.27), en trace un tableau on ne peut plus précis.

Aussi, dans l'état actuel des choses, la France est très présente dans le fonctionnement quotidien du Franc CFA. Son trésor public en garantit la convertibilité et de ce fait bénéficie d'un accès privilégié au conseil d'administration de chacune des banques centrales émettrices du FCFA. Cela provoque des questionnements surtout que dans l'immédiat postindépendance, la monnaie comme l'aide publique au développement revêtait le blason du pivot garantissant aux filiales françaises en Afrique, les grands projets d'infrastructure (Glaser & Smith 2005).

Au regard de tout ce qui précède, nous avons jugé que les conditions qui justifieraient une analyse de la question entourant la monnaie étaient réunies.

II. Problématique

Les constats que nous avons mentionnés précédemment nous ont conduit à nous interroger sur le rôle du FCFA en Afrique. Plus concrètement, nous nous posons la question suivante : Quel rôle joue la monnaie dans les échanges des pays de la zone CFA ? Est-ce qu'elle avantage les échanges commerciaux avec le plus de partenaires possibles de sorte à faire profiter les économies d'Afrique, conformément à la thèse soutenue par Adam Smith et David Ricardo, stipulant que « la prospérité des peuples passait par leur coopération mutuelle, leur spécialisation et la libre circulation des biens, des services, des capitaux et même des personnes » (UNDP, 2003), ou au contraire sert-elle d'instrument permettant de faire perpétuer un système pillard, avantageant les intérêts d'une métropole que le cours de l'histoire n'a fait que maintenir à la tête de l'Afrique ?

III. Hypothèse

La question devrait nous offrir un cadre propice pour étudier l'impact de certains facteurs tels que les politiques monétaires et des changes dans le développement des échanges commerciaux. Elle nous permettra de mettre en relief des déterminants à la fois internes et externes du sous-développement de certains pays d'Afrique. Et ce, sans prétendre à une quelconque approche « bêtement postcoloniale ou anti- impérialiste » (France24, 2017), pour reprendre les mots du président français Emmanuel Macron.

Trois hypothèses, mutuellement inclusives, guident l'essentiel de notre argumentation. L'hypothèse principale s'articule autour de l'idée selon laquelle depuis la mise en service du Franc CFA, et cela est particulièrement vrai à l'heure actuelle, cette monnaie n'a pas avantage les échanges commerciaux pour les pays qui composent l'union¹. En revanche, ce qu'elle a permis c'est de maintenir la France, l'ancienne puissance colonisatrice, comme partenaire privilégié des échanges, ce qui constitue notre deuxième hypothèse. Celle-ci vient subtilement renforcer la première. L'objectif pour nous est de montrer que cette

¹ Le Franc CFA c'est une monnaie commune qui est fixée à l'euro. La monnaie comprend donc deux volets. Le terme union regroupe ces deux volets. Le premier étant d'ordre interne est lié aux PAZF qui ont une monnaie commune et le second est celui qui touche la parité fixe à l'euro et donc qui comprend les PAZF et les PZE.

monnaie officialise bel et bien le maintien de relations entre l'hexagone et ses anciennes colonies. Une légère déviation est toutefois constatée quant à la nature de ces relations. Le constat est qu'elles ne reproduisent en rien ce rapport de « dominant dominés » qui prévalait pendant la colonisation. Ce qui nous a amené à retenir notre troisième hypothèse qui défend que le franc CFA ne soit que symboliquement un instrument du néocolonialisme.

Une synthèse des critiques adressées au franc CFA dans la littérature nous permet de confirmer nos hypothèses. Mais, il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Nous allons d'abord vous présenter notre méthodologie de recherche. Ensuite, nous nous pencherons sur ce que c'est que l'acronyme franc CFA dans ses grandes lignes et le contexte historique dans lequel il a évolué depuis son instauration.

IV. Méthodologie de recherche

Pour atteindre nos objectifs, nous allons réaliser une étude théorique et empirique. Nous aborderons la question, en tout temps, sous un angle historique, économique et politique. Dans la mesure où une grande partie de notre sujet traite des aspects purement économiques et parfois à caractère économétrique qui requiert des modèles (équations) bien définis, nous allons aussi avoir recours à la méthode comparative. Sans vraiment revenir sur les modèles – qui ne relèvent pas de notre champ de compétence – nous ferons ressortir les éventuelles différences et/ou ressemblances qui existent entre les résultats des modèles déjà établis.

Nous manierons des données de sources primaires, issues des bases de données des banques centrales de l'UEMOA et de la CEMAC ainsi que de la Banque Africaine de développement (BAD). Nous utiliserons aussi des sources secondaires, telles que des études déjà réalisées sur le sujet, des articles de presse et des blogs. En ce qui a trait au cadre spatio-temporel, nous avons volontairement fait le choix de nous concentrer sur 14 pays de l'ASS qui compose la zone Franc. Dans la plupart des études réalisées sur le sujet, la ZFCFA s'étend aux Comores, qui sont considérées par tous, comme le 15^e pays membre de l'union. Toutefois, le franc comorien à un sigle différent du Franc CFA or,

stratégiquement nous avons sélectionné les pays sur la base d'une ressemblance commune qui était le sigle « Franc CFA ». Donc les Comores ont été exclu de notre analyse.

Notre question et surtout notre sujet sont des préoccupations actuelles, dont les fondements remontent à l'époque coloniale. De ce fait, notre analyse commence à partir de l'année 1939, considérée comme la date de la naissance de la zone Franc et s'étend jusqu'en 2017. La dernière année comptabilisée dans les bases de données consultées.

En tout et pour tout, notre travail comprend cinq (5) chapitres. Le chapitre I dresse un portrait global du franc CFA, en débutant par un survol macroéconomie de la monnaie et de la zone monétaire où elle circule puis en relatant l'historique de son parcours. Le chapitre II est consacré à l'approche théorique, il est divisé en deux sections. La première sert principalement à présenter les grandes théories et les concepts qui ont inspiré notre étude et qui sont mobilisés dans notre analyse, ensuite la deuxième section passe en revue l'application de ces théories dans la littérature. Les trois derniers chapitres sont consacrés à l'analyse politique et économique des coûts et bénéfices du franc CFA, à la fois pour les pays africains qui l'utilisent que pour les pays européens auxquels leur monnaie est liée.

Chapitre I : Présentation du Franc CFA

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Franc CFA est la monnaie commune à 14 pays de l'Afrique subsaharienne. Cet ensemble de pays compose ce que l'on a qualifié de la zone Franc CFA (ZFCFA). Elle est répartie en deux grands pôles économiques, l'Union économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) et la Communauté économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), dont chacune dispose de sa propre institution d'émission et de centralisation de la monnaie. Ces institutions sont respectivement la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). La figure 1 présente la répartition géographique de la ZFCFA.

Dans les faits, il n'est pas avéré de qualifier le FCFA, utilisé dans les deux pôles, de monnaie commune puisque bien que gardant le même sigle, les monnaies qui sont utilisées dans les deux zones sont distinctes (Gulde, 2008)². Elles restent cependant très liées, dans la mesure où par exemple elles ont toutes les deux la même parité fixe à l'Euro. Du reste, elles sont tout à fait différentes et indépendantes. En guise d'illustration, chacune des zones a établi des traités propres avec la France. Cependant quatre (4) grands principes institutionnels s'appliquent aux deux. Ce sont :

- La parité fixe à l'Euro
- Une convertibilité illimitée garantie par le trésor Français
- La libre transférabilité
- La centralisation des réserves de changes

I. Survol social et macroéconomique

La ZFCFA, avec ses 14 pays membres, représente à peu près, un tiers des économies de l'Afrique subsaharienne (ASS). Selon les données récentes, son poids démographique devrait graviter autour de 170 millions d'habitants³. Toutefois, en matière de population l'ensemble de la région représente une portion très faible en Afrique Subsaharienne. En 2006-2007, son poids démographique représentait 17% de la population totale de l'ASS et ne dépassait pas celui du Nigeria qui est le pays le plus peuplé d'Afrique (Gulde & Tsangarides, 2008). Les données récentes confirment ces résultats puisque jusqu'à aujourd'hui sa population totale n'atteint pas celle du Nigeria⁴.

L'observation des déterminants structurels et macroéconomiques relève des différences substantielles entre les deux zones (M'bemba, 2011). La répartition démographique est telle qu'une large proportion des habitants de la ZFCFA se trouve en zone UEMOA. Le

² « Monnaie commune » est entendue au sens de la même monnaie circulant dans l'ensemble des pays qui composent la zone, comme c'est le cas de l'Euro par exemple. Dans le cadre du FCFA, outre certains accords spécifiques liés au fonctionnement de la monnaie, c'est uniquement le sigle « FCFA » qui constitue le dénominateur commun. L'aspect physique de la monnaie diffère de la zone UEMOA à la zone CEMAC.

³ Voir le tableau 1 en annexe qui présente la répartition démographique de la ZFCFA en 2017.

⁴ Voir graphique 1.

tableau 1 donne un aperçu de la répartition démographique de la population par zones. On peut s'apercevoir que la population de la zone CEMAC représente la moitié de la population de la zone UEMOA.

En matière de production, on note que la majorité des pays qui compose la zone CEMAC sont centrés sur la production de pétrole⁵. Cinq pays sur les six pays qui constituent la zone sont producteurs de pétrole. Dans cette zone, « au niveau agrégé, les recettes générées par le secteur des hydrocarbures représentaient 82% des exportations et plus de la moitié des ressources budgétaires en 2014 » (Alby, 2018).

En zone UEMOA, les produits de l'agriculture constituent les productions principales. En 2004, la production agricole de la région avoisinait les 31% de son produit intérieur brut (PIB). Les données récentes indiquent une baisse de la part de l'agriculture dans le PIB de la région, légèrement au-dessus de 27,90%⁶. Pour autant, il conserve une contribution immense dans le PIB de la région.

Étant donné la structure de leur production, c'est peu d'affirmer que les économies de la CEMAC sont plus ouvertes au commerce extérieur que celles de l'UEMOA. Pour preuve, le retournement des cours du pétrole a depuis quelques temps terriblement affecté les économies de la zone (Alby, 2018). En effet, il a eu pour principale conséquence une augmentation du déficit budgétaire et du compte courant, ainsi que de la dette publique et de la dette extérieure des pays de la CEMAC. On estimait sa dette extérieure à 46,5% du PIB régional, avec une dette extérieure plus profonde au Gabon et en république du Congo. Elle représentait respectivement 64,2 %⁷ et 83,4% de leur PIB.

⁵ Voir tableau 1.

⁶ Voir graphique 2 présentant l'évolution de la part de l'agriculture dans le PIB de l'UEMOA entre 2004-2017.

⁷ Les chiffres sont extraits de Jeune Afrique (2017), *pétrole : comment la CEMAC peut éviter la catastrophe*. <https://www.jeuneafrique.com/mag/489424/economie/gabon-comment-la-cemac-peut-eviter-la-catastrophe/>

D'un autre côté, « les voyants sont plus au vert » (Alby, 2018) au niveau de l'UEMOA qui bénéficie d'un marché financier beaucoup plus développé (M'bemba, 2011) que celui de la CEMAC. Le taux de croissance y est supérieur depuis six années comparativement à la moyenne des pays de l'ASS et même à ceux des pays africains qui sont importateurs de pétrole⁸. Alby (2018) nous fait remarquer que ce résultat est essentiellement tiré « par le redressement de la Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise postélectorale de 2011 et celui du Sénégal ».

Résultat macroéconomique satisfaisant

C'est sur le plan monétaire que le Franc CFA a enregistré le plus de succès. Nous avons tenu dans cette partie, à vous présenter quelques indicateurs macroéconomiques qui serviront à jeter un bref aperçu du bilan positif de la monnaie.

Premièrement, comparativement aux pays de l'ASS, la stabilité des prix des PAZF est remarquable. Le graphique 4 nous présente une comparaison de l'évolution du taux d'inflation de la zone Franc et dans les pays de l'ASS entre 2005 et 2017. On s'aperçoit que le taux d'inflation dans la zone n'a jamais véritablement dépassé le seuil de 3% pendant que l'inflation est plus élevée pour le reste de l'ASS. Il faut, à toutes fins utiles souligner que cette inflation est plus faible dans l'UEMOA que dans la zone CEMAC. Le constat qui en ressort est que la monnaie commune et notamment la fixité du taux, ont permis aux pays de la zone de mieux maîtriser l'inflation contrairement aux autres pays de l'ASS qui n'utilisent pas le Franc CFA (Ansgar, Tchwaket, Akakpo, Ewonga, Nana, & Tiamiyou, 2017). Deuxièmement, cette bonne maîtrise de l'inflation a, à son tour, permis de contenir l'appréciation du taux de change effectif réel (TCER) du franc CFA par rapport aux monnaies des pays de l'ASS. En effet, une appréciation du TCER entraîne un renchérissement des prix des produits, ce qui affecte la compétitivité et de ce fait impacte négativement les performances économiques⁹. Or, la dévaluation de 1994 a permis de faire

⁸ Voir graphique 3.

⁹ Selon le magazine Réussir Business, les pays de l'UEMOA avaient une appréciation du TCER beaucoup plus forte avant la dévaluation de 1994. Cette appréciation avait été à la base de l'augmentation des prix qui avait été enregistré et qui avait rendu les produits de la zone moins compétitif. Ce qui avait été à la base des performances économiques négatives dans la région avant 1994.

reculer l'appréciation du TCER en ZFCFA. Ce TCER demeure encore inférieur de 20% à celui de 1993 (Alby, 2018). Ce qui signifie que les pays de la ZFCFA sont beaucoup plus compétitifs qu'ils ne l'étaient en 1993 et que les prix des produits de la zone ont considérablement baissé.

Cependant, l'observation du graphique 5 qui dresse le portrait de l'évolution du TCER en zone Franc, nous permet de déduire qu'à la suite du gain de compétitivité prix relatif qui a suivi la dévaluation de 1994, les PAZF ont progressivement reperdu leur compétitivité. On peut aussi s'apercevoir que la zone UEMOA (avoisinant l'indice 80) résiste mieux que la zone CEMAC (autour de l'indice 90).

Aussi faut-il ajouter que la garantie de convertibilité que la monnaie offre, fait qu'il est difficile pour les PAZF de se retrouver en pénurie de liquidités (Gnansounou & Verdier-Chouchane, 2012). De même, elle « élimine de facto le risque de crise de balance des paiements » (Alby, 2018), ce qui constitue un avantage non négligeable pour les échanges des PAZF qui n'auront pas à se soucier des risques monétaires qui sont associés à l'échange.

Maintenant que nous avons posé les bases, intéressons-nous à la sociogenèse de la monnaie et aux circonstances qui ont conduit à la structurer telle que nous venons de la présenter.

II. Historicité de la monnaie

Cette section retrace la genèse du FCFA. Elle met en lumière les événements et les accords – parfois complexes – qui ont conduit à l'instauration de la monnaie commune. Elle est très importante pour notre étude dans la mesure où, l'essentiel des arguments politiques en défaveur du FCFA s'inspire *in extenso* des conditions qui ont prévalu au moment sa création puis ensuite lors de son instauration en tant que monnaie des nouveaux États indépendants.

On situe généralement les origines de la zone Franc au tournant du XXe siècle, dans un contexte international bouleversé par la crise de 1929, et enclin à de profondes

restructurations. Parmi elles, on peut citer « la dislocation progressive de l'espace monétaire et commercial international [...] la montée en puissance généralisée du protectionnisme et l'enchaînement des dévaluations compétitives » (Yao, 2011). Ses différentes mutations ont conduit les puissances coloniales à opter pour une forme de repli, qui se manifestait par la formation de « zone économique impériale, protégée de la concurrence extérieure et fondée sur la complémentarité des productions coloniales et métropolitaines » (Yao, 2011). Cette logique va enfanter les « zones sterling » et « zone dollar ». Par effet d'osmose, la « zone franc » va naître en 1939 dans la foulée des mesures accompagnant la déclaration de guerre. En effet, alors que les pas rythmaient aux cadences de la guerre et qu'on préparait les armées au combat, il fallait protéger l'économie des éventuels déséquilibres structurels qui pourraient survenir en temps de guerre. C'est ainsi qu'ont été promulgués les décrets portant instauration de mesures strictes devant servir à contrôler les taux de change de la France. Ce contrôle devait s'effectuer à deux niveaux, d'une part entre la métropole et ses colonies – ce qui va constituer la zone franc – et d'autre part entre l'hexagone et le reste du monde.

À cette époque, la zone Franc représente ce qu'Hugon qualifie de niveau supérieur de la zone, c'est-à-dire « la zone franc » au sens large. Celle qui, aujourd'hui, regroupe 26 entités territoriales, dont 15 pays africains, la France, les DOM TOM, la principauté de Monaco et Mayotte (Hugon, 1999).

Le franc CFA en tant que monnaie est née le 26 décembre 1945, au moment où la France ratifiait les accords de Brettons Woods et procédait à sa première déclaration de parité au Fonds Monétaire international (FMI). Il signifiait « franc des Colonies Françaises d'Afrique » en distinction au Franc Français (FF) de la métropole et au Franc des Colonies Françaises du Pacifique (FCFP). Il était donc, dès sa création, fixée au FF selon la parité $1 \text{ FCFA} = 1,70 \text{ FF}$. La figure 2 présente une chronologie de la parité du FCFA jusqu'aux indépendances.

A. De la décolonisation à l'émancipation politico-économique : une nomenclature évolutive

Au tournant de l'année 1958, le FCFA va connaître une nouvelle évolution dans sa nomenclature. Il va devenir le « franc de la Communauté Française d'Afrique ». Cette évolution n'est pas sans fondement. Elle a suivi la redéfinition du statut des ex-colonies françaises d'Afrique qui auraient acquis leur autonomie, à la faveur d'une série de consultations (Miège, 1993). Ces dernières devaient constituer la « communauté » conformément aux dispositions que prévoyait la constitution de la Ve république à cet effet. L'objectif de la communauté, tel que prescrit par la Loi-Cadre, était d'africaniser progressivement « l'administration en maintenant l'autorité des gouverneurs » (Miège, 1993). Plus simplement, la communauté devait servir à préparer les anciennes colonies à l'indépendance. Cette nouvelle nomenclature représente donc une sorte de transition que la monnaie a connue entre la colonisation et les indépendances. Par extension, elle devait servir à africaniser la monnaie sinon préparer l'indépendance économique des pays africains de la zone Franc (PAZF).

En 1960, l'impulsion indépendantiste entamée dès 1958, avait atteint un degré de maturation sans précédent dans les colonies françaises d'Afrique, ou du moins ce qui était devenue les États africains de la « communauté » française. À l'instar de la Guinée de Sékou Touré, qui avait voté à 98 % non au référendum (Migani, 2012) et qui avait acquis son indépendance en 1958, la quasi-totalité des États africains de la communauté ont acquis leur indépendance en 1960. Tous ont décidé de conserver la monnaie intacte, à l'exception de Sékou Touré, qui depuis 1958 avait amorcé une série d'actions marquant la déchirure consommée d'avec l'ancien ordre colonial. Dans une logique de continuité des actions entreprises, le 1er mars 1960 celui-ci met en œuvre une réforme monétaire et décide de l'adoption d'une nouvelle monnaie le « Franc Guinéen » en remplacement au FCFA. Il va plus tard être suivi par le Mali, en 1962, qui va suspendre temporairement sa participation au FCFA et émettre sa propre monnaie avant de réintégrer la zone franc 1984. La Guinée, elle n'intégrera plus jamais la Zone Franc.

B. D'un franc de la communauté Française à deux types de FCFA

La dichotomie (ou la division) nominale va se faire à travers les unions monétaires. Pour l'heure, nous allons revenir sur la formation de ces unions. Durant la colonisation, les territoires d'occupation française étaient répartis en deux zones distinctes. L'Afrique occidentale française (AOF) et l'Afrique équatoriale française (AEF), selon la répartition suivante : le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan français (devenu le Mali), la Guinée française, le Niger, la Haute-Volta (devenue le Burkina Faso), la Côte d'Ivoire, le Dahomey (devenu le Bénin) devaient composer l'AOF et le Tchad, l'Oubangui-Chari (République centrafricaine), le Gabon, le Congo français (République du Congo) devaient composer l'AEF. Ces deux fédérations ont été mises sur pied entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle dans l'objectif de « mieux assurer la coordination des activités administratives et économiques dans les colonies » (Ramde, 2004).

De certaines de nos recherches, il ressort que ces domaines d'exploitation française ont plus tard connu une expansion au soir de la première guerre mondiale avec le Traité de Versailles¹⁰. La SDN avait confié la garde d'une bonne partie du Cameroun - qui va être rattachée à l'AEF- et du Togo - qui va être greffé à l'AOF - à la France. Cependant, cela reste de vagues suppositions dans la mesure où une très large partie des auteurs ayant écrit sur le sujet contredisent cette hypothèse et s'entendent sur le fait que ces deux territoires n'ont jamais fait partie de l'une ou l'autre des zones d'exploitation. De toute évidence, et ce que nous devons retenir par-dessus tout, ces deux territoires avaient été placés sous la tutelle française (Kobila & Sokeng, 1998).

Peu avant la vague de décolonisation, soit en 1959, l'AOF et l'AEF ont été officiellement dissoutes. Cependant on va assister à leur mutation, appuyée par la puissance coloniale, en de nouvelles structures regroupant les nouveaux états autonomes. Les anciennes colonies de l'AEF vont être les premières à amorcer le pas. Ces dernières vont opter, dès le 29 juin 1959 (Kobila & Sokeng, 1998) pour un regroupement douanier type AEF, sous le sigle

¹⁰ L'une des clauses du traité contraignait l'Allemagne, en guise de compensation, à céder l'intégralité de son empire colonial aux alliés. Ces territoires étaient déjà occupés *de facto* par les alliés puisqu'ils les avaient conquis par les armes. Le traité ne leur a donné qu'une reconnaissance *de jure*.

UDE pour désigner l'union douanière équatoriale. Cette union va au début être essentiellement composé des anciens membres de l'AEF et va s'étendre au Cameroun au courant de l'année 1964 à la suite de longues négociations. Ce regroupement élargi va constituer l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). En 1962 les anciens États membres de l'AOF vont eux aussi restituer l'ancienne fédération en mettant en place une Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA).

Il faut souligner qu'en 1955, il avait été instauré dans chaque fédération une caisse d'émission du Franc CFA, et un compte d'opération leur avait été ouvert auprès du trésor français. Avec la dislocation des fédérations en 1959, ces caisses d'émissions ont été substituée en la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la banque centrale des États de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun (BCEAEC) remplaçant respectivement la caisse d'émission de l'Afrique occidentale française et du Togo et la caisse d'émission de l'Afrique équatoriale et du Cameroun. De ce fait les monnaies qui vont être émises par chacune des banques vont adopter une nomenclature propre à l'union monétaire et à la banque centrale qui la structure. La monnaie émise par la BCEAO va être qualifiée de « franc de la Communauté Financière d'Afrique » et la monnaie émise par la BCEAEC va être le « franc de la Coopération Financière en Afrique centrale »¹¹.

C. Les accords de coopérations

C'est à travers des accords de coopération, notamment ceux engagés au tournant des années 1970 que la « métamorphose de la zone Franc » (Guillaumont & Jeanneney, 2013) va débiter. D'abord, le 22 novembre 1972, les États d'Afrique centrale, qui composaient l'UDEAC vont signer une convention de coopération monétaire avec la république française. De même, en 1973, les états de l'Afrique de l'Ouest qui avaient décidé de restaurer l'ancien ordre en mettant en place l'UMOA, vont ratifier le traité qui va instituer l'union et dans le même temps signer l'accord de coopération monétaire entre eux et la France. Tous, sauf la Mauritanie qui va décider de quitter la ZFCFA. L'UMOA se

¹¹ Site du trésor français, retraçant l'évolution du franc CFA
https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8047_40-ans-dhistoire-de-la-zone-franc

retrouvait à cette date avec 6 États membres, qui ont porté jusqu'à terme le projet de coopération.

La singularité de l'accord 72¹², est qu'il prévoyait en son Article 3, la mise sur pied d'un organe, la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), qui devait assurer, en tandem avec un comité monétaire mixte, la mise en œuvre de la coopération monétaire¹³. Dans les faits, cet accord n'a servi qu'à rénover le statut et l'appellation de la BCEAEC. Elle fait office d'un « établissement multinational africain »¹⁴ et assume « à l'égard des tiers les droits et obligations de l'ancienne Banque Centrale de l'Afrique Équatoriale et du Cameroun ».

L'objectif de ces accords était de modifier la structure de la relation économique et monétaire qui avait prévalu jusqu'alors, et dont les origines remontaient à la colonisation, en réponse à l'aspiration d'autonomie des États africains. Ils se présentaient donc sous la forme de contrats avec une adhésion volontaire (Hugon, 1999). Bien évidemment, ils devaient couronner les efforts d'africanisation qui avaient été entrepris depuis 1959. On va donc assister à une série de mesures visant à bien ancrer la monnaie dans le sillage africain et ainsi, à laisser la gestion aux élites locales. À commencer par le transfert du siège des banques centrales. Le siège de la BEAC va être transféré en 1977, de Paris à Yaoundé au Cameroun et le siège de la BCEAO à Dakar au Sénégal.

Notons que ces actions sont menées dans une dynamique économique internationale en pleine évolution. Le système monétaire de Bretton Woods vient en effet de s'effondrer et l'économie mondiale est secouée par les grands chocs pétroliers, ces événements vont servir d'impulsion à la mise en place des réformes « conduisant à une plus grande libéralisation financière et à la création d'un marché monétaire » (Hugon, 1999) à la fois au niveau de la BCEAO¹⁵ et de la BEAC¹⁶.

¹² En référence à l'accord signé entre les pays de l'Afrique centrale et la France le 22 Novembre 1972

¹³ Voir le document sur la convention de coopération entre la BEAC et la France

¹⁴ Article 7 de la convention

¹⁵ En 1989 pour la BCEAO

¹⁶ En 1990 pour la BEAC

Peu avant ces réformes, deux états ont fait leur entrée dans la zone. Il s'agit premièrement du Mali qui a décidé de réintégrer la zone, et qui a donc finalement signé la convention en 1984. Deuxièmement, la Guinée Bissau va venir gonfler les rangs de l'UMOA élargissant de fait la ZFCFA.

L'année 1994 va jouer le rôle d'un catalyseur qui va propulser la métamorphose de la zone Franc à un nouveau stade. Ce qui va se passer cette année-là, c'est que le Franc CFA va connaître une dévaluation et va voir sa fixité au FF se modifier selon le principe : 1 FF = 100 FCFA au lieu de FF = 50 FCFA, soit une dévaluation de 50%.

À la suite de cette dévaluation, les PAZF avaient décidé de mettre en place des politiques d'ajustement à moyen terme et de croissances, qui devaient permettre l'assainissement du cadre macroéconomique et l'intensification des réformes structurelles. Ces politiques faisaient de la convergence économique un fondement essentielle de la gestion monétaire (Nubukpo, 2013) et vont conduire à « la constitution d'unions économiques, complémentaires des unions monétaires »¹⁷. L'objectif pour les deux zones était de « créer les conditions d'une dynamique de croissance économique et sociale soutenue et durable, à travers la constitution d'un vaste espace sous régional intégré, homogène et solidaire » (Kobila & Sokeng, 1998). C'est ainsi que les traités instituant l'UEMOA (Hugon, 1999) et la CEMAC (Kobila & Sokeng, 1998) vont voir le jour. Le traité de la CEMAC va être complété deux années plus tard par une convention, inspirée de l'accord 72, sur l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC).

Les accords signés depuis les années 70 demeurent encore aujourd'hui. Ils ont apporté une certaine souveraineté monétaire aux parties signataires. Ces derniers sont depuis lors libres de faire partie de l'accord et même d'y modifier les termes (Diallo, 2002). La CEMAC va d'ailleurs modifier sa part de l'accord en 2008. Aussi, en 1997, elle va étendre sa zone à la Guinée équatoriale.

D. La fixation à l'euro

¹⁷ Site du trésor français, https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8047_40-ans-dhistoire-de-la-zone-franc

La dernière phase de transformation du franc CFA va être amorcée avec la mise en place de l'Euro. En effet, au même moment où la construction monétaire européenne atteignait son apogée, le franc CFA embrassait le point culminant de son évolution.

L'Euro qui a été mis-en place en 1999 est l'aboutissement d'un long processus d'intégration économique qui remonte à la communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), et qui a connu plusieurs épisodes dont le système monétaire européen (SME), ou encore un Écu qui s'apparentait à une monnaie commune (Lelart, 1993). Justement, à propos de l'écu et du SME, le franc CFA était lié au FF au moment de ce système, ce qui fait que les PAZF faisaient indirectement partie de la communauté, rehaussant à 26 le nombre de pays qui jouissaient du système. L'ancrage à l'euro se présente dans cet ordre d'idées comme une continuité. On passe d'un ancrage partiel voire indirect à l'écu, qui était à vrai dire un panier de monnaies, pour se rattacher à une monnaie multinationale. Le concept est que désormais il supprime « l'inconvénient de la variabilité des cours de change à l'égard des monnaies considérées individuellement » (Guillaumont & Jeanneney, 2013) et confère à la monnaie « un statut européen » *de jure*.

Cet ancrage a été facilité par la France, qui a très tôt entrepris des négociations¹⁸, conformément à l'article 109 du traité de Maastricht, en vue de faire passer au conseil de l'Union Européenne que leur engagement en ZFCFA ne relevait que de l'ordre budgétaire¹⁹ et qu'il était trop faible pour impacter les réserves de l'union (Guillaumont & Jeanneney, 2013).

Avant de répondre à notre problématique, qui est de savoir quel est l'impact du franc CFA dans les échanges des PAZF, attardons-nous à présenter les théories qui ont inspiré notre étude à travers une revue de la littérature.

¹⁸ En 1998 des procédures ont été entamées par la France et le Portugal en vue de faire valider les accords qu'ils avaient passés avec d'autres états hors de la communauté.

¹⁹ Site du trésor français, https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8047_40-ans-dhistoire-de-la-zone-franc

Chapitre II : Monnaie et zone monétaire optimale

A. La monnaie, une définition de travail

La monnaie représente une invention intemporelle, dont les traces remontent à la naissance même de l'humanité et qui, étonnement, n'est attribuable à aucune société en particulier (Théret, 2008). Elle constitue, *de facto*, un instrument privilégié garantissant les échanges. Du moins c'est l'aspect universel qu'elle présente puisque partout elle fait office d'« opérateur de l'appartenance sociale, de médiation dans les échanges sociaux les plus divers au sein desquels elle opère comme un représentant de la totalité sociale » (Théret, 2008).

Cependant, limiter sa définition à cet aspect serait sous-estimer un des termes les plus complexes de l'économie. Étant donné la multiplicité de ces caractères, il apparaît difficile de la conceptualiser sans manquer d'en retirer certains de ces constituants fondamentaux. C'est ce que Charles Rist (1938) revendiquait en refusant de se prononcer sur une éventuelle définition à donner au terme. Pour lui s'efforcer de donner une définition à la monnaie, reviendrait à « écarter tant de caractéristiques des monnaies réelles, qu'elle ne représentera plus guère d'intérêt » (Rist, 1938).

À défaut de définition consensuelle et dans une logique de cohérence, nous avons décidé de retenir, dans le cadre de notre sujet, la définition de Diallo (2002) qui présente la monnaie comme étant :

Un ensemble de moyens de paiement, représentant un certain pouvoir d'achat, qui, par suite de la décision du pouvoir souverain *de jure* ou *de facto*, reçoivent pouvoir libératoire et circulent sur le territoire où s'exerce cette autorité suprême

De cette définition, on peut retenir qu'une part substantielle de la souveraineté étatique trouve son essence dans la monnaie. La gestion nationale de la monnaie apparaît dans ce cadre comme étant un aboutissant naturel de la souveraineté d'un état. Par ailleurs il est de coutume qu'un état se réserve un droit exclusif sur les prérogatives monétaires. De par le monde ce sont les états qui mettent en place leur propre monnaie en se réservant le droit

exclusif de leur attribuer une valeur et même en décidant de leur ouverture au marché des changes.

B. Le Franc CFA dans la littérature

Dans le contexte du franc CFA, le constat est différent. L'ensemble des états qui utilisent la monnaie ont décidé de renoncer à la gestion de leur monnaie afin de la confier au trésor public de leur ancien colonisateur. Or, un État « ne peut abandonner complètement la gestion de sa monnaie sans renoncer, du même coup, à une part substantielle de ce pouvoir originel qu'il tient de son statut d'État souverain »²⁰ (Diallo, 2002). Ainsi, bons nombres d'auteurs se revendiquant du panafricanisme ou du néo-panafricanisme ont développé un courant présentant le franc CFA comme une monnaie impériale destinée à faire pérenniser le système d'avant 1960. La littérature traitant de la question du franc CFA est assez hétéroclite. Cette multidisciplinarité des critiques révèle l'ampleur de la complexité du sujet.

D'un point de vue économique, le franc CFA est présenté comme un « élément d'inertie des économies africaines de la zone » (Nubukpo, 2015). Les économistes qui soutiennent cette hypothèse, ont développé des critiques en se basant principalement sur la théorie de la zone monétaire optimale (ZMO), alimentant un débat sur la nécessité d'un « Afrexit »²¹.

Cette théorie a été introduite dans la littérature dans les années 1960, par le Canadien Robert Mundell (Ott & Vignolles, 2012). Elle vise à juger de l'optimalité d'une zone, à partir de critères qui avantageraient une zone géographique – aussi bien les espaces nationaux que les espaces plurinationaux – à adopter une union monétaire de type monnaie commune ou la fixité du taux de change.

Selon Mundell (1961), l'une des conditions à remplir pour qu'une zone acquiert

²⁰ Il est vrai que les pays de l'Euro ont eux aussi abandonné leur monnaie nationale, mais les études de Bourguinat (1992) nous permettent d'affirmer que ces derniers n'ont pas vraiment renoncé à une parcelle de souveraineté dans la mesure où l'abandon de leur monnaie a suivi un choix de politique monétaire commun. Leur union s'apparente à ce qu'il qualifie d'union économique et monétaire par convergence négociée, en opposition à l'union monétaire par alignement imposé ou par alignement spontanée du « petit pays » sur le « grand pays ».

²¹ La sortie des pays africains de l'ensemble qui constitue la Zone franc.

l'optimalité se situe au niveau des gains que chacun des états devrait tirer de l'union. Selon lui, si la fixation du taux de change ou l'adoption d'une monnaie commune apporte plus d'avantages aux états que ne leur offre leur principal instrument d'ajustement macroéconomique – le taux de change – alors on se situe en présence d'une zone monétaire optimale. Aussi, nous fait-il remarquer que pour que le coût de renonciation au taux de change soit bien compensé, il faudrait qu'il y ait une mobilité de la main-d'œuvre (Ott & Vignolles, 2012). Bourginat (1992) nous présente une illustration de cette théorie à partir d'un choc systémique touchant deux pays. Il nous montre qu'un choc qui fait déplacer la demande d'un pays A vers les produits d'un pays B, peut occasionner des déséquilibres macroéconomiques dans les deux pays. Le pays A va se retrouver en situation de sous-emploi avec un chômage qui va galoper tandis qu'il y aura une inflation au niveau du pays B²². Le taux de change servirait dans ce contexte à rééquilibrer la donne. Toutefois, il montre que si ces deux états avaient décidé de former une union monétaire, une autre alternative aurait été le déplacement de la main-d'œuvre entre le pays A et le pays B de sorte à rétablir l'équilibre.

La théorie de la ZMO va être aussi développée par d'autres auteurs qui vont former avec Mundell, une école traditionnelle de la théorie. Mackinnon (1963) s'inscrit dans ce courant traditionnel de la théorie de la zone monétaire optimale. Il va élargir les critères d'optimalité en introduisant le degré d'ouverture (ratio des biens échangeables/ bien non échangeable) comme nouveau critère devant être pris en compte en amont de la décision devant guider à une union monétaire. À cela, il va ajouter que l'intensité des échanges entre les États devrait aussi guider à une union monétaire. En d'autres termes plus les états sont « ouverts » – c'est dire plus le ratio (biens échangeables/biens non échangeables) est élevé » – plus ils ont intérêt à adopter un régime de change fixe (Bourginat, 1992). Et, toutes choses égales par ailleurs, plus les états sont « fermés » – c'est-à-dire que le ratio est faible – plus les états ont intérêt à adopter un régime flexible. La justification de son raisonnement trouve son fondement dans le fait que si le taux de change d'une économie ouverte varie, cela aura un impact sur le niveau général des prix (Laurent Joye, 2014). Cela

²² Le pays A va se retrouver dans une situation où il devra sous-utiliser son potentiel, tandis que le pays B sera dans une situation de surcharge de ses capacités. Le pays A va se retrouver avec un déficit de sa balance de paiement tandis que le pays B aura une balance de paiement excédentaire.

veut dire que la variation impactera à la fois les prix relatifs des biens échangeables et des biens non échangeables, ce qui pourrait perturber l'affectation des ressources. Aussi dans ce type d'économie, une variation du taux de change qui occasionnerait une chute de la demande des biens extérieurs nécessiterait de grandes augmentations de la demande de biens non échangeables pour conserver un niveau de revenu réel inchangé. Au final, cela pourrait donner lieu à de larges compensations en termes de prix et de salaires qui n'avantageraient pas la compétitivité de l'économie en question (Laurent Joye, 2014). Il arrive à la conclusion selon laquelle plus les économies sont ouvertes et plus ces dernières échangent entre elles, plus elles devraient former une union monétaire. Cette union sera plus fermée et leur permettra de mieux faire face aux effets pervers de la fluctuation du taux de change.

Pour Kenen (1969) une union peut survenir dans la mesure où les pays ont un haut degré de diversification de leurs structures productives. Il apporte une critique au modèle de Mundell (1961) et vient compléter celui de McKinnon (1963). Pour lui, une mobilité de facteurs à elle seule ne devrait pas servir à justifier l'optimalité d'une zone dans la mesure où d'autres facteurs pourraient entrer en jeu pour combler les coûts de renoncements au taux de change (Bamba, 2004). Son hypothèse de forte diversification de la production tient principalement sur le principe de « *Law of large number* » (Kenen, 1998) pour décrire la loi du grand nombre qui va jouer de sorte à mieux résister au choc macroéconomique.

Cooper (1977) et Kindelberger (1986) vont à leur tour développer la théorie en introduisant un critère contemporain, l'homogénéité des préférences nationales²³. Selon ce nouveau critère, l'optimalité est jugée selon le degré de similitude des préférences économiques des états – à la fois les préférences des consommateurs et les préférences en matière de politiques économiques collectives des états eux-mêmes – qui souhaitent constituer une union monétaire. Dans cet ordre d'idées, pourront constituer une zone optimale des pays qui ont des « relations commerciales intenses et qui expriment des préférences similaires, aussi bien pour les biens privés que pour les biens collectifs » (Bamba, 2004).

²³ Par préférences nationales, nous entendons préférences économiques et politiques nationales. C'est à dire les objectifs des différents états en matière d'inflation, de productivité etc.

C. Critique du Franc CFA à partir de la théorie

En se basant sur les résultats empiriques de la ZFCFA, certains économistes montrent qu'il n'y a pas véritablement de mobilité des facteurs de productions²⁴ dans la zone (Ondo Ossa, 2000). Ils soutiennent que la disparité des législations et des réglementations adéquates a un effet restrictif sur la mobilité de la main-d'œuvre (Nubukpo, 2013). Leurs résultats s'opposent, dans une moindre mesure, à ceux de Musugaie (2010) qui a un regard plus global de la mobilité de la main-d'œuvre. Il arrive à la conclusion selon laquelle le critère de mobilité serait satisfait en zone Franc, de façon « partiel et insatisfaisant », en observant les résultats de l'ensemble de l'Afrique et particulièrement sur la mobilité consécutive en Afrique de l'Ouest. Toutefois, il souligne que plusieurs facteurs entravent cette mobilité, parmi eux « les conflits militaires, des tensions sociales et politiques ou des changements économiques » (Musugaie (2010). Entre autres facteurs, il n'hésite pas à mentionner l'entrave bureaucratique qui est présentée par ses pairs comme étant le facteur restreignant la mobilité de la main-d'œuvre.

Certains ont appliqué le modèle de McKinnon au PAZF. Et sont arrivés à la conclusion qu'il n'est pas compatible avec ces derniers. Ondo Ossa (2000) a montré que le ratio commerce extérieur/ PIB et le ratio commerce intra zonal/ commerce extérieur, entre 1995 et 1996 c'est-à-dire avant l'ancrage à l'euro, sont tous deux assez bas, justifiant un taux de change flexible entre eux. Diop (2017) a révélé que les PAZF ont des structures productives non diversifiées ce qui, parallèlement, induit à la non-diversification des exportations. Il identifie cela comme l'une des principales raisons qui entravent le développement du commerce intra régional. Kenkouo (2014) a voulu mesurer l'impact des chocs extérieurs sur les économies de la CEMAC – notamment en matière d'inflation – dont la production et les exportations sont largement dominées par le pétrole. Il est arrivé à la conclusion selon laquelle à court terme une augmentation des cours mondiaux du pétrole n'affectait pas significativement les pays de la zone. Cependant à long terme il note des effets inflationnistes qui devraient se généraliser à toute la région. Guillaumont & Jeanneney (2017), analysent l'effet d'un choc inverse, et viennent compléter cette hypothèse au

²⁴ Ils font référence à la main d'œuvre et au flux d'investissement direct.

travers d'une étude empirique de la situation des pays de la zone CEMAC. Ces auteurs soutiennent que « la forte baisse du prix du pétrole a eu des conséquences directes considérables sur leurs balances des paiements et leurs finances publiques » (Guillaumont & Jeanneney, 2017). Ils expliquent encore que cette situation a entraîné les pays de la zone à mettre en place des politiques d'ajustements sévères et que s'ils ne parviennent pas à maîtriser leur finance publique ou que leur réserve extérieure commune en arrivait à être épuisée, la zone se verra dans l'obligation d'appliquer la mesure extrême de la dévaluation de sa monnaie. Une situation qui selon eux, pourrait avoir des répercussions au niveau de la monnaie de l'UEMOA et donc dans l'ensemble de la ZFCFA.

Chapitre III : Le franc CFA dans les échanges intracommunautaires

Pour parler d'avantages et ou d'inconvénients du franc CFA il convient d'analyser *primo sensu*, la pertinence de l'établissement d'une monnaie commune entre les PAZF et *secundo* de vérifier si l'ancrage à l'Euro représente un choix adéquat pour les pays de la ZFCFA, dans ce chapitre, nous analyserons le premier des volets mentionnés. La théorie de la zone monétaire optimale devrait nous permettre de répondre à la première question. Pour établir la pertinence de la monnaie commune, nous réaliserons une analyse *ex post*, basée sur les performances économiques de l'UEMOA et de la CEMAC au cours de ces dernières années. Cela devrait nous permettre de dire si la zone franc CFA représente une zone monétaire optimale au sens où Mundell l'entend. La question concernant l'ancrage à l'Euro sera traitée au chapitre V.

A. Échange intra régional

Depuis 1990 les échanges « intra zone » sont restés à un niveau relativement stable (Voir graphique 6). En effet, entre 1990 et 2016 les échanges à l'intérieur de la zone UEMOA représentaient un peu plus de 10% du volume total des échanges de la zone. Du côté de la CEMAC les échanges intra zonaux sont plus faibles représentant un peu moins de 4% du volume d'échange total de la zone.

Nous avons tenu à vous présenter dans cette partie, un tableau dont les informations ont été extirpées du tableau 3 afin de bien vous montrer l'intensité des échanges (importations et exportations) à l'intérieur des deux blocs composant la ZFCFA. Ce tableau ne fait pas partie de la liste des tableaux que vous trouverez en annexe, il ne représente qu'un point de focalisation important dans le cadre de cette partie, d'où la nécessité de le représenter dans le texte.

Commerce intra zone FCFA (en % des importations totales et des exportations totales)

Zone	CEMAC	UEMOA
Importation vers →		
CEMAC	6,4	1,1
UEMOA	3,9	19
Exportation vers →		
CEMAC	8	3,8
UEMOA	1,9	19,3

Le tableau ci-dessus présente les échanges commerciaux intragroupes à l'intérieur de la ZFCFA en 2016. L'observation du tableau nous permet de voir que les échanges CEMAC-UEMOA constituent la part la plus faible des échanges intra régionaux dans les PAZF. Si l'on suit la logique qui voudrait que la monnaie commune, du fait qu'elle limite les coûts de transactions favorise les échanges, la faiblesse des échanges UEMOA-CEMAC pourrait se justifier en partie du fait que les deux types de FCFA ne soient pas directement convertibles l'une à l'autre, ce qui pourrait nuire aux échanges. On peut aussi tenir un raisonnement inverse en suivant la logique de la zone monétaire optimale. En effet, puisqu'il y a peu d'échange entre les deux blocs, le fait que les deux monnaies soient différentes est optimal. Il devrait selon la théorie exister même un taux de change flexible entre les deux blocs.

Lorsqu'on compare l'ensemble de ces résultats aux performances économiques d'autres unions monétaires, les échanges intra-communautaires des PAZF paraissent insignifiants. Nous faisons référence à l'ASEAN, qui en 2016 a atteint son plus haut record d'échanges

infrarégionales, supérieur à la moyenne d'échange intra régional de 55,9% qui avait été enregistrée entre 2010 et 2015 (ADB, 2017). De même, vis-à-vis de l'union européenne qui elle aussi enregistre un fort taux d'échange intra régional soit 60%. Selon la commission de l'UE, les exportations intra-UE représentait 64% des exportations totales de la région et les importations intra-UE 64%.

Le graphique 7 établit une comparaison des échanges de la CEMAC par rapport aux échanges de la zone Euro. Contrairement aux pays de la zone Euro qui réalisent l'essentiel de leurs échanges à l'intérieur de l'Union, les pays membres du groupe CEMAC ne partagent que très peu avec les autres pays membres de la zone. L'observation du graphe montre que ces échanges sont d'ailleurs quasi-inexistants. Selon Bikai & Afomongo (2017) cette faiblesse du commerce dans la zone serait due à la structure productive des États membres de l'union. Cette structure productive serait selon eux dominée par des produits qui intéressent principalement les pays du nord.

Le graphique 8 nous donne un aperçu de la structure des échanges intra-UEMOA. On peut s'apercevoir que la valeur du commerce intra-UEMOA présente une tendance à la hausse – de 2015 à 2016 on enregistre une hausse de 0,4% – même si comparativement aux performances de la zone Euro et de l'ASEAN, ces résultats restent minimes (Voir graphique 9). En plus, le tableau 4 nous permet de voir que les échanges de la zone sont soutenus par deux pays : la Côte d'Ivoire et le Sénégal, qui représentent respectivement 36,9% et 21,7% des exportations de la zone. Leurs produits sont principalement exportés vers des pays enclavés du Sahel : le Mali et le Burkina qui, à eux deux représentent plus de 50% des importations de la zone en 2016. De cela il découle que certains pays de l'union ont une propension plus grande à l'échange intra zonal, et donc bénéficie plus de l'union que d'autres.

Cela démontre un manque d'échange flagrant entre les pays qui partagent le franc CFA, malgré les commodités que cette monnaie devrait apporter. Mais, ce serait tout de même risquer d'en arriver à cette conclusion uniquement en nous basant sur cette comparaison. Un célèbre dicton soutenait que la comparaison n'était pas l'apanage de la raison. En effet,

si dans certains cas elle est utile, elle peut aussi s'avérer être une véritable source d'erreur. De toute évidence, notre étude le prouve bien. Comparer les échanges intra-ZFCFA à ceux de la zone euro, qui est essentiellement composée de puissances économiques mondiales comme l'Allemagne ou la France, reviendrait à biaiser les résultats de notre étude.

En effet, contrairement aux pays qui composent la zone Euro, les PAZF font face à de nombreux défis qui sont parfois liés au faible niveau de développement de leurs infrastructures²⁵. Il s'agit entre autres des coûts élevés des procédures aux frontières, des infrastructures de transport inadéquats ou pas du tout existantes, ou encore d'un faible niveau de gouvernance. Pour percevoir l'impact réel de la monnaie sur les échanges intra régionaux, il faut plutôt comparer celles-ci aux échanges d'économies similaires comme les échanges d'autres unions et d'autres pays de l'Afrique subsaharienne. Une étude réalisée par le *think tank* The Brookings Institution a révélé que comparativement au reste de l'Afrique subsaharienne l'UEMOA réalise un niveau d'échange intracommunautaire élevé²⁶.

B. Échange intra-PAZF VS échange intra ASS

Pour comprendre comment le *Think Tank* en est arrivée à cette conclusion, nous avons décidé ici d'analyser leurs résultats. Le graphique 10 présente les courbes des évolutions des exportations de certaines unions économiques et douanières en ASS, qui ont été élaborées par l'institution. Parmi ces unions on retrouve l'UEMOA (WAEMU), la communauté économique des états de l'Afrique centrale (ECCAS) qui comprend l'intégralité des pays de la CEMAC, la CEDEAO (ECOWAS), le marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'union du Maghreb arabe (UMA).

Lorsqu'on observe le graphique, il est évident que le volume d'exportation intra régional

²⁵ Présentation d'Amadou SY. "*the role of the franc CFA franc in the Economic Integration of the West Africa region*". Brookings Institute (2015).

²⁶ Le monde Afrique, 27 Septembre 2017, Il faut changer l'identité du franc CFA qui crée une violence symbolique

est plus élevé en zone UEMOA – dépassant la barre des 10% – comparativement à la majorité des autres unions qui demeurent sous le seuil de 10% depuis 1980. Seul la SADC a réussi à dépasser le flux d'échange intra régional de l'UEMOA et ce à deux intervalles de temps relativement court sans toutefois maintenir le cap. Des analyses récentes de l'institution nous permettent d'affirmer qu'à ce jour, en termes d'échange intra régional, l'UEMOA a le deuxième plus haut niveau d'échange derrière la SADC (Brooking Institute, 2016)²⁷.

Les observations du graphique nous permettent d'affirmer que les unions en Afrique ont une tendance relativement basse d'échange intra régional²⁸. Une observation que le graphe 19 vient confirmer. En effet, sur la période 1960 à 2006 la moyenne des exportations intra Afrique a très peu évolué restant en dessous de la barre des 10%. Comparativement aux autres régions du monde, l'Afrique reste à la traîne en ce qui concerne les échanges a *intra-muros*.

Le problème qui se pose toutefois concerne la zone CEMAC qui — rappelons-le — fait partie de la zone franc Afrique, en tandem avec l'UEMOA. Le graphe 18, rajoute aux résultats du *Brooking institute* les données de la CEMAC. On peut s'apercevoir que sur toute la période étudiée les exportations intra-CEMAC restent les plus faibles se situant en dessous de la moyenne générale de l'Afrique observée au cours de la même période (voir graphe 19). Somme toute, Les résultats de la zone CEMAC, réduisent la moyenne des échanges intracommunautaire et de ce fait viennent témoigner du fait que la monnaie a jusqu'à présent échoué dans sa mission de garantir et renforcer les échanges entre les PAZF.

Le critère de diversification pourrait nous donner une piste qui justifierait ce manque d'échange à l'intérieur de chacune des unions qui composent la ZFCFA. Nous allons à

²⁷ Amadou Sy & Mariam Sow. (2016). Four questions on the state of West African Economic and Monetary Union and implications for other regional economic communities. <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2016/03/15/four-questions-on-the-state-of-the-west-african-economic-and-monetary-union-and-implications-for-other-regional-economic-communities/>

²⁸ Il faut dire que l'ensemble du continent ne participe que très peu aux échanges globaux, moins de 3% de part aux échanges mondiaux en 2009 dont seulement 10% constituaient la part des échanges infrarégionaux (Barka, 2012).

présent le décortiquer à travers une analyse de la structure de production des deux unions.

C. Structure de production

Le tableau 1 montre les principaux produits d'exportation des différents pays qui composent la ZFCFA par groupe. Il nous permet d'affirmer que la ZFCFA est composée de pays à économies de rente. Ils sont tous producteurs et exportateurs de matières premières. On observe aussi une certaine similitude de ces matières en fonction du groupe. Dès lors, la logique soutiendrait qu'« aucun pays ne peut être principal client de l'autre pour un produit de base qu'il produit lui-même » (Moussonne, 2011). On peut d'ailleurs le vérifier avec l'exemple du coton en zone UEMOA et du pétrole en zone CEMAC. Ces deux produits constituent les principales productions communes à la majorité des PAZF.

La structure de production des différents pays qui composent la zone fait qu'« elles sont plus substituables que complémentaires les unes vis-à-vis des autres » (Nubuko, 2015). Traduit autrement, les économies des PAZF sont très peu diversifiées et sont caractérisées par des productions pour la plupart homogènes qui rendent quasiment impossibles les échanges à l'intérieur des différentes régions. Il s'agit prioritairement de matières premières qui sont essentiellement destinées à être vendues dans les pays développés, qui disposent des industries utiles à leurs transformations (Bikai J. Landry & Afomongono G. Ferry, 2017).

En conclusion, ni le critère d'intensification des échanges introduit par Mckinnon (1963) ni le critère de la diversification de la structure productive de Kenen (1969) ne permet de justifier l'établissement d'une monnaie commune dans les deux unions qui composent la ZFCFA. En ce qui concerne le critère de la mobilité des facteurs (Mundell, 1961), il n'est que partiellement effectif. Les traités instituant les deux unions consacrent une part importante à la promotion de la libre circulation des biens et des personnes. Cependant c'est dans la zone UEMOA qu'elle se ressent le mieux, avec la participation des pays membres à la CEDEAO. Par contre jusqu'à récemment, soit en novembre 2017, un visa d'entrée existaient entre les pays membres de la CEMAC et malgré la suppression de ce

visa, le risque de refoulement aux frontières demeure assez grand²⁹. La mise en service de cette monnaie, ne répond donc pas — dans cette optique— à un impératif d'intégration économique.

Avant d'arriver à l'analyse de la pertinence de l'ancrage à l'euro, notre deuxième question, nous avons jugé bon de dresser un portrait des relations Europe Afrique afin de mieux percevoir la dimension symbolique que cet ancrage représente, et surtout afin de mieux expliciter les raisons véritables de la mise en circulation du franc CFA.

Chapitre IV : Franc CFA et la symbolique néocoloniale

Dans cette partie nous abordons la question du néocolonialisme qui auréole la monnaie. Elle nous permet de comprendre dans quelle circonstance le franc CFA a servi d'instrument plaçant les PAZF dans des conditions de satellites de l'Élysée. Nous partons de la logique *françafrique*, qui reste à ce jour le plus long scandale de la Ve république, pour montrer comment les relations fonctionnaient dans les réseaux dit « *foccartien* »³⁰.

A. Un instrument de la « *françafrique* »

La « *françafrique* » est inévitablement le terme ultime symbolisant le murissement, sinon l'évolution, des relations entre la France et ses anciennes colonies dont l'indépendance prochaine semblait inévitable. Elle exprime cette *transitologie* de la domination. On passe désormais d'une domination directe – de la métropole sur ses colonies – à une domination collaborative – une indépendance accompagnée par la mère patrie.

²⁹ Les pays ne s'étaient pas tous mis d'accord sur le type de document à produire aux frontières. Le Gabon, la Guinée équatoriale et le Congo étaient disposés à laisser traverser que les personnes détenant le passeport biométrique, alors que le Cameroun et la République centrafricaine n'exigeaient qu'une carte d'identité nationale valide.

³⁰ En référence à Jacques Foccart, ancien secrétaire général de l'Élysée aux affaires africaines et malgaches sous les régimes de Charles de Gaulle et de Georges Pompidou soit entre 1960 et 1974.

Le vocable « *françafrique* » qualifie ce cordon ombilical invisible qui existe entre la France et ses anciennes colonies. Il est le fruit de la séparation coloniale, car plus loin qu'on remonte sa genèse, on le situe au tout début de l'indépendance, soit en 1960. Elle a longtemps été sous la supervision de la mythique cellule Afrique de l'Élysée, qui à l'époque, n'avait pas d'existence juridique (Gounin, 2009). Cependant, c'est sous la direction de Jacques Foccart, le très célèbre monsieur Afrique, que cette cellule va servir de levier déterminant la politique de l'hexagone en Afrique.

La logique derrière ce terme était de faire pérenniser l'ancien ordre colonial, qui bénéficiait largement à la France, tout en assurant aux élites de ces pays décolonisés un partage du gâteau national. « L'accès à l'Etat conditionnant l'accès direct aux ressources économiques » (Medard 1990 : 93). C'est ainsi qu'au travers de Foccart, la France intronisait et détrônait *stricto sensu* les dirigeants de ces pays en fonction qu'ils étaient en faveur ou non de leurs intérêts. Dans cet ordre d'idées, les fraudes électorales orientaient les contentieux de telle sorte que le président élu était le choix initial de la France. Robert Bourgi décrit une dimension plus occulte de ce réseau mafieux, en montrant qu'il y avait un recours

[...] à divers stratagèmes propres aux organisations et sociétés secrètes : formation de réseaux de renseignements, enquêtes sur les opinions politiques des administrateurs et fonctionnaires coloniaux, tentative de noyautage des milieux d'affaires installés en Afrique. (Médard, 2002)

Ces stratagèmes permettaient non seulement de contrôler l'univers politique africain, mais aussi et surtout de garder un œil sur l'ensemble des marchés qui pouvaient y avoir lieu. Pour ce faire, toutes les personnes qui s'opposaient à ce système étaient systématiquement évincées de la pire des manières. Thomas Sankara, au Burkina Faso, en a justement fait les frais, lorsqu'arrivé au pouvoir ce dernier a préféré un rapprochement avec Kadhafi (Verschave 1999 : 179) qui était très reclus de la France. Véritable « crime de lèse-Empire » qui lui vaudra un aller simple, pour un voyage éternel. En effet, « les barons de la Françafrique ont favorisé son élimination, et ont admis à bras ouverts le leader putschiste en leur confrérie » (verschave 1999 :175). Voilà comment cela fonctionnait dans les logis *foccartiens*.

Puisque nous avons mentionné plus haut les intérêts français, c'est le lieu ici de les mentionner en ce sens qu'ils auront une importance particulière pour expliquer le rôle de la France en Afrique. En tant que puissance coloniale, l'économie française a été en partie bâtie par « l'exploitation des matières premières et des richesses qu'elle pouvait se procurer à bon compte dans les territoires sous sa domination » (Capron, 2009) ainsi la naissance d'un pré-carré français se présentait comme un continuum lui permettant de faire fonctionner son économie en s'approvisionnant à moindre coût en matières premières, priorité accordée aux sources d'énergies. Plusieurs accords économiques vont alors voir le jour assurant aux entreprises métropolitaines une emprise sur le marché d'exploitation de ce type de ressources (Noirot, 2012). Parmi ces entreprises, on pouvait compter les groupes Elf, AREVA ou encore la compagnie CFAO spécialisées dans les secteurs de mines et pétroles, de la distribution et du commerce.

Une caractéristique marquante de cette période est le nationalisme économique qui s'est développé et qui assimilait inextricablement les succès commerciaux des entreprises françaises aux succès de la nation tout entière (Capron, 2009). Il ne faut pas oublier qu'à ce moment la scène internationale respirait l'air de la guerre froide et que la république Gaullienne était en quête de suprématie. Elle considérait alors « son influence sur l'Afrique, au même titre que la bombe atomique » (Gounin, 2009) donc comme une arme, qui en garantissant un équilibre précaire, lui permettrait de redistribuer la puissance sur la scène internationale. Le Franc CFA constituait alors un élément fondamental de la politique française. Solidement ancrée au FF, cette monnaie devait principalement servir à ralentir l'avancée des puissances étrangères en ASS (Migani, 2012).

En plus, elle représentait un avantage pour les entreprises françaises puisque pour un pays de la zone franc qui veut passer une commande à l'extérieur, la priorité leur sera accordée. Comme nous l'indique Noirot (2012), la monnaie présente des allures de « camisole de force » garantissant aux entreprises françaises un monopole dans les marchés africains. Il est important de souligner qu'en plus du fait que le nationalisme économique français n'établissait pas de différence entre le succès de ses entreprises et le succès national, il ne tolérait pas non plus que des entreprises étrangères eussent arrivé à prendre un coup d'avance sur les siennes. Dans la mesure où on arrive à de telles situations, elles sont

perçues comme des « atteintes à la souveraineté nationale et appellent des répliques gouvernementales » (Noirot, 2012) de l'ordre de Thomas Sankara.

Ces entreprises françaises se sont de plus en plus développées dans les pays africains au courant des années 1990, profitant des plans d'ajustements structurels (PAS), initiés par les institutions de Breton Woods pour s'implanter durablement dans le paysage africain. En effet, la vague de privatisation qui y est associée a coïncidé avec une forte présence des entreprises françaises et de capitaux français en zone franc. En Côte d'Ivoire elles ont permis au groupe Bouygues de s'offrir les secteurs clés de l'économie comme la « Compagnie ivoirienne d'électricité et la Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire dont il reste un actionnaire important » (Noirot, 2012). Les Banques françaises ont aussi profité de ce cadre pour implanter durablement leurs filiales qui sont aujourd'hui les principales institutions et les références en la matière sur l'ensemble de la zone franc. Le groupe Total et la société France Télécom sont d'autres grands groupes qui réalisent d'importants chiffres d'affaires et autour desquels se cristallisent l'ensemble de l'activité économique de la zone.

B. Pays qui ont quitté le Franc CFA, quel bilan ?

Les pays qui ont quitté le Franc CFA nous offrent l'occasion de mesurer l'enjeu que représente cette monnaie pour la France.

La République de Guinée, un cas d'école

Le cas de la Guinée et de sa sortie de la zone CFA exprime un précédent, dans la mesure où son exemple a servi à envoyer un message fort aux autres pays de la ZFCFA sur ce qui pourrait leur arriver s'ils décidaient d'embrasser une telle perspective.

Nous avons déjà mentionné dans les pages précédentes, que Sékou Touré avait quitté la ZFCFA au début du mois de mars 1960, soit avant les conventions des années 70³¹. Il avait

³¹ Logiquement, puisque le principe d'adhésion volontaire n'avait pas encore été intégré au fonctionnement de la monnaie, les pays dans lesquels elle était en circulation n'avaient pas le droit de l'abandonner, ni même le choix d'y adhérer. Ce qui explique pourquoi, même après avoir déclaré son indépendance, la Guinée demeura dans la zone Franc (Migani, 2012).

décidé d'adopter sa propre monnaie nationale, le franc Guinéen (GNF) qui était fixé au Franc CFA, selon la parité 1 GNF = 1 FCFA (Lootvoet, 1996) et qui avait un statut inconvertible en dehors du pays (Yansane, 1978). La décision de sortie de la monnaie, venait dans cette optique, saper l'autorité coloniale, et nécessitait une réponse à la hauteur de l'affront. Si la France voulait conserver l'instrument qui faisait sa puissance en ASS, elle se devait de sévir afin de réprimer l'acte et ensuite prévenir les éventuels débordements (Migani, 2012).

L'ordre va donc être donné par l'Élysée de mettre à pied l'économie guinéenne de sorte à empêcher sa monnaie de connaître des succès. D'abord, elle va se charger de vider les réserves monétaires de la BCEAO locale (Migani, 2012). Ensuite les réseaux Foccart vont mettre en place « l'opération persil » (Milet, 2005), dans le but de déstabiliser le régime de Sékou Touré.

Maurice Robert, ancien membre du service de documentation extérieure et de contre-espionnage déclarait dans ses mémoires :

Nous devons déstabiliser Sékou Touré, le rendre vulnérable, impopulaire et faciliter la prise du pouvoir par l'opposition. (...) Une opération de cette envergure comporte plusieurs phases : le recueil et l'analyse des renseignements, l'élaboration d'un plan d'action à partir de ces renseignements, l'étude et la mise en place des moyens logistiques, l'adoption de mesures pour la réalisation du plan. (...) Avec l'aide d'exilés guinéens réfugiés au Sénégal, nous avons aussi organisé des maquis d'opposition dans le Fouta-Djalon. L'encadrement était assuré par des experts français en opérations clandestines. Nous avons armé et entraîné ces opposants guinéens, dont beaucoup étaient des Peuls, pour qu'ils développent un climat d'insécurité en Guinée et, si possible, qu'ils renversent Sékou Touré. (...) Parmi ces actions de déstabilisation, je peux citer l'opération « Persil », par exemple, qui a consisté à introduire dans le pays une grande quantité de faux billets de banque guinéens dans le but de déséquilibrer l'économie.

Ce fut un véritable succès que de mettre l'économie guinéenne à terre. En effet, le GNF fut tellement déstabilisé qu'il a fallu retirer tous les billets en circulation afin d'émettre de nouvelles coupures (Lootvoet, 1996). En plus, le pays nouvellement indépendant a été placé en « quarantaine » se retrouvant dès sa sortie de la zone Franc sans « cadre » devant

guider le pays vers le développement³². Dans la partie qui va suivre, nous allons présenter quelques conséquences économiques que cette situation a engendré.

➤ Bilan économique de la sortie de la Guinée du Franc CFA

En 1993, la Guinée avait été classé dernier pays de la planète selon l'indice de développement humain (IDH) du PNUD sur les critères de la santé et de l'éducation. Au cours de l'année 1994/5 près de 40,3% de sa population vivait sous le seuil de la pauvreté qui valait environ 300 \$ US par personne.

L'un des principaux coûts de la sortie de la Guinée du Franc CFA se mesure au niveau de l'instabilité de son taux de change. Depuis sa sortie, la monnaie n'a fait que déprécier dans le temps. Le graphique 11 présente l'évolution de la valeur de la monnaie par rapport au dollar à partir de 1999 et le graphique 12 fait une comparaison de cette évolution par rapport à l'évolution de la valeur du CFA au Gabon et en Côte d'Ivoire, qui sont respectivement issus de la CEMAC et de l'UEMOA. Comparativement au franc CFA, la monnaie guinéenne est caractérisée par une hyperinflation. En principe, l'hyperinflation entraîne une augmentation des prix des biens ce qui entraîne une perte de compétitivité du pays. Pour regagner cette compétitivité le pays qui fait face à cette hyperinflation devrait entreprendre une dévaluation de sa monnaie. Historiquement, le constat a été différent en Guinée. Dès les premières instabilités économiques constatées, l'accent a été plus porté sur le changement de la monnaie ou du signe monétaire, sans mesures d'accompagnement véritables (Lootvoet, 1996), l'option de la dévaluation étant totalement écartée. Par exemple, en 1972 le GNF devient le syli (GNS) avec une très légère modification de la parité avec le FF et le FCFA. $1 \text{ GNS} = 1,125 \text{ FCFA} = 0,225 \text{ FF}$ et $24,68 \text{ GNS} = 1 \text{ DTS}$. C'est seulement en 1986 que la Guinée va opter pour la mesure de dévaluation préconisée depuis plusieurs années par le FMI et la Banque mondiale (Lootvoet, 1996). Cette dévaluation a été suivie d'une croissance économique relativement forte et stable durant la

³² Extrait des propos du président Alpha Codé, à l'occasion des commémorations du 60^e anniversaire de l'indépendance. Propos dans lesquels il revenait sur l'isolation de son pays pour « avoir voulu s'émanciper de la tutelle de Paris ». Dans Le monde Afrique (2018). https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/01/alpha-conde-la-jeunesse-doit-savoir-comment-la-france-a-voulu-aneantir-la-guinee_5362702_3212.html

période 1986-1999 (Diallo, 2014). Le graphique 13 nous permet de voir que cette dévaluation a fait chuter l'inflation de 64,7% à près de 16,1% en 1992. Il s'en suit une période de stabilité, de courte durée, où le taux d'inflation est passé à un chiffre. À partir de 2003 on peut s'apercevoir le regain des pressions inflationnistes qui sont les conséquences d'instabilités politiques que le pays a rencontrées à partir de cette année et d'une mauvaise gestion monétaire (Diallo, 2014).

Aussi, les instabilités de la monnaie ont donné lieu à une véritable crise de confiance en la monnaie guinéenne qui se matérialise par le fait que le pays attire de moins en moins d'investisseurs étrangers. Selon le dernier classement *Africa investment index* (AII) publié en mars 2018 par Quantum Global, la Guinée ferait partie des pays les moins attractifs du continent africain. Classée 47^e sur 54 pays. Pourtant le sous-sol du pays est l'un des plus riches de la planète. Selon la CIA, il posséderait la plus vaste réserve de bauxite mondiale et la plus vaste réserve inexploitée de minerais de fer à haute teneur ainsi que du diamant et de l'or.

En outre, le pays peine à développer des infrastructures viables. L'accessibilité à l'eau potable et à l'électricité sont des défis majeurs pour le pays³³. Pire encore, les routes, les chemins de fer et les ponts, qui devraient servir à relancer l'activité économique en favorisant la fluidité des transports des biens et des personnes, sont dans des états quasi-impraticables.

L'exemple de la Guinée et de la réaction de Paris, associé à d'autres tentatives avortées ou réussies de sortie de la zone Franc CFA, nous permettent de dire que le Franc CFA « est un rouage essentiel du néocolonialisme français »³⁴. On peut citer pour preuve l'exemple du Mali avec le complot du 20 juillet 1962 et le coup d'état contre Modibo Keita en 1968. À cela on peut ajouter l'assassinat de Sylvanus Olympio au Togo, seulement trois jours

³³ Le pays souffre de coupure d'électricité qui peuvent durer pendant des jours. Ces coupures entraînent des émeutes, violemment réprimées, dans le pays comme ce fut le cas en septembre 2017 à Boké.

³⁴ Mediapart, 2018. Article rédigé par Jean-Marc B. <https://blogs.mediapart.fr/jean-marc-b/blog/200718/le-franc-cfa-une-monnaie-coloniale-servile-et-predatrice-par-said-bouamama>

après avoir débuté l'impression de la nouvelle monnaie du pays. Partant du constat que deux motivations sont à la base de toutes interventions — à savoir la motivation affective et celle instrumentale (Adjagbe 2009 : 162) — cette euphorie de l'hexagone autour du maintien de la monnaie commune dans ses anciennes colonies, nous convie à sérieusement nous intéresser aux réelles motivations qui sous-tendent les différentes interventions.

Chapitre V : Le Franc CFA ou le renforcement des échanges eurafricains

L'un des arguments très souvent cités, vantant les avantages du Franc CFA, présente l'ancrage à l'euro comme étant un exutoire pour les PAZF. En effet, une parité fixe avec une monnaie commune à 12 pays européens offre aux PAZF une large ouverture au marché européen³⁵. Certains n'hésitent d'ailleurs pas à affirmer que « soixante-dix pour cent des échanges de la zone franc CFA se font avec l'Europe »³⁶. L'objectif de cette partie est de vérifier si l'ancrage à l'Euro constitue bel et bien une bonne option pour les échanges des PAZF. Nous allons de ce fait vérifier si les principes de la ZMO sont respectés dans le contexte Euro-CFA, principalement les critères de Mckinnon (1963) : le degré d'ouverture et l'intensité des échanges.

A. Degré d'ouverture et intensification des échanges

Le degré d'ouverture est un très bon indicateur pour mesurer la dépendance d'un pays vis à vis de l'extérieur et surtout pour mesurer l'intensité des échanges entre des pays. Le tableau 2 nous donne un aperçu du degré d'ouverture moyen (entre 2002 et 2007) des économies de la zone CFA, en pourcentage du PIB. Dans ce tableau, la colonne (I) représente le degré d'ouverture vis-à-vis des Pays de la zone euro (PZE). La colonne (II)

³⁵ RFI, *Le franc CFA à l'heure de l'euro*. 2015. Article rédigé par Francine Quentin. <https://savoirs.rfi.fr/fr/comprendre-enrichir/economie/le-franc-cfa-a-lheure-de-leuro>

³⁶ Le Monde Afrique, « *Le franc CFA lié à l'euro est un bouclier de stabilité pour les populations locales* ». 2017. Article rédigé par Bruno Bernard.

établit le degré d'ouverture vis-à-vis de l'ensemble du monde. Et enfin la colonne (III) représente la part des échanges PAZF- PZE rapport au reste du monde.

Dans cette période de temps déjà, on peut s'apercevoir que les PAZF ont une ouverture partielle aux PZE. En effet comme on peut le percevoir, entre 2002-07, les échanges PZE-UEMOA et PZE-CEMAC représentaient respectivement 34.8 et 26.9% des échanges totaux des deux zones. Cet indice nous permet d'ores et déjà d'affirmer que contrairement à la ZFCFA qui ne constitue pas une zone économique intégrée au sens optimal du terme, il existe une « intégration verticale » entre les PAZF et les PZE, qui « obéit à un modèle d'insertion au commerce mondial qui reste fondée sur l'exportation de produits primaires » (Le monde Afrique, 2017). Cela ne signifie pas pour autant que les PZE représentent les principaux partenaires d'échanges des PAZF. Pour confirmer cette assertion, intéressons-nous à la structure de cet échange.

Lorsqu'on observe la répartition des exportations (graphique 14) et des importations (graphique 15) de la zone UEMOA, respectivement en fonction de leurs destinations et de leurs provenances, on peut être tenté de croire que les échanges Euro-CFA dominent les échanges de l'UEMOA. Une observation qui est vraie en nature. En substance par contre, la réalité est beaucoup plus complexe.

Il est à noter que pendant que les échanges extracommunautaires ont connu un accroissement de 11% en 2015 par rapport aux résultats de l'année précédente, la part des PZE a connu une évolution inverse³⁷. Elle est passée de 32,2 en 2014 à 31,4% en 2015 pour les importations et de 27,3% en 2014 à 25,5% en 2015 pour les exportations³⁸. Cette baisse de la part des PZE dans les échanges s'est effectuée tandis que des partenaires tels que le Nigeria, l'Afrique du Sud ou encore la Suisse affichaient une présence de plus en plus marquée. Selon la Commission de l'UEMOA (2016), la zone serait présentement en phase d'une « réorientation du courant des échanges ».

³⁷ Par échange extracommunautaire, nous entendons les échanges hors de la zone UEMOA.

³⁸ Les chiffres sont extraits du rapport 2016, sur la surveillance commerciale dans l'espace UEMOA de la commission (UEMOA)

Pour plus de précision, nous avons décidé de nous intéresser aux principaux partenaires – pris individuellement – de ces échanges. Les tableaux 5 et 6 présentent les principaux partenaires pour les échanges commerciaux, pour les exportations (5) et les importations (6) de l’UEMOA.

Le constat que nous faisons est que pris individuellement, les PZE ne représentent pas les partenaires clés de l’UEMOA. Dans le cas des exportations par exemple, seulement 4 pays de la zone euro font partie de la liste des partenaires et parmi eux seulement 2 (Allemagne et Pays-Bas) réalisent des échanges supérieurs à 4%.

Corollairement, au niveau des importations, une faible proportion des PZE constitue les principaux partenaires d’échanges de l’UEMOA. Avec une légère différence cette fois, la France trône au-dessus de la liste et se positionne comme le partenaire historiquement privilégié.

Une analyse similaire pourrait être menée au niveau de la zone CEMAC. Bien que la répétition soit pédagogique, dans une logique de conformité avec notre démarche argumentative, nous ne reprendrons pas notre analyse avec le cas de la CEMAC.

Somme toute, le rattachement Euro-CFA ne favorise pas d’échange forte entre les PAZF et les PZE, même si les PZE demeurent les partenaires privilégiées de la zone. Par ailleurs, on peut se permettre d’affirmer que c’est l’ancrage qui leur permet, à cette date, de conserver cette position.

Dans la mesure où certains critères clés, en matière d’échanges, n’ont pas réussi à justifier la parité de l’Euro au CFA et surtout dans un contexte de réorientation du courant des échanges, le rattachement à un panier de monnaies (Ousmane, 2012) comme le Yuan ou encore le Rand paraît plus crédible aux yeux de certains pour les PAZF.

A priori, et théoriquement surtout, les deux entités qui composent l’union(CFA-Euro) n’auraient pas d’avantages à avoir une parité fixe. Les résultats sur les échanges bilatéraux des deux entités nous ont permis de le démontrer. Vérifions à présent si l’ancrage à l’Euro favorise le développement d’échange avec le reste du monde.

B. Une monnaie forte pour des économies faibles

Dans la partie précédente, nous avons vu que la parité fixe entre l'euro et le Franc CFA n'avantageait pas significativement les échanges entre les deux zones économiques (zone Euro et zone Franc CFA). Vérifions à présent si la stabilité de son taux de change, qui a connu une seule dévaluation depuis 1994, suffit pour favoriser les échanges avec d'autres partenaires commerciaux (hors zone Euro et hors zone Franc).

Il est important de mentionner que la dévaluation de 1994 a eu lieu dans l'optique de corriger le déficit de la balance commerciale qui avait été enregistré au cours des années 80. Au cours de la décennie, les exportations s'étaient fortement contractées à cause du retournement du cours des principales matières premières des PAZF et de la dépréciation du dollar qui est la monnaie dans laquelle ces matières sont libellées. La dévaluation était donc utile pour retrouver un peu de compétitivité.

Dans le chapitre I, précisément dans la section sur les résultats macroéconomiques du franc CFA, nous avons brièvement mentionné—à partir de l'observation du graphique 5— que suite à la dévaluation du Franc CFA, l'appréciation du TCER qui avait suivi suggérait que petit à petit les PAZF avaient reperdu leur compétitivité. En terme courant, cela implique que les produits de la zone Franc étaient peu à peu devenus moins compétitifs sur le marché international. L'arrimage à l'Euro est la principale cause de cette perte de compétitivité (Nubukpo, 2015). Lorsqu'on analyse à nouveau le graphique 5 on peut s'apercevoir que l'appréciation du TCER est plus remarquable sur la période 1999-2015³⁹. Cela signifie que depuis 1999, les biens de la zone Franc sont de moins en moins compétitifs par rapport aux biens des pays hors zone CFA. Et pour cause, la parité du taux de change fait que l'appréciation du franc CFA suit celle de sa monnaie ancre. Or le taux de change de l'euro évolue continuellement par rapport aux autres monnaies, et notamment par rapport au dollar. Cette situation pénalise l'exportation des matières premières de la zone Franc puisque celles-ci sont cotées et facturées en dollar. Sur la période 2002-2008 on enregistrerait une appréciation moyenne annuelle de l'euro face au dollar de 8,2%, soit une évolution

³⁹ 1999 étant l'année où le Franc CFA est arrimé à l'euro.

selon la parité 1 euro = 0,88 USD au premier trimestre de 2002 à 1 euro = 1,58 USD en avril 2008 (Cachia, 2008). Cette situation fait que les PAZF « souffrent d'un problème compétitivité prix à l'export » (Nubukpo, 2015). Plus simplement, l'ancrage à l'euro fait que le franc CFA devient une monnaie forte, ce qui peut être nuisible pour les exportations dans la mesure où les produits de la zone deviennent trop chers sur le marché international. Par exemple entre 2002 et 2004, le négoce du coton en zone Franc avait été pénalisé par la dépréciation du dollar par rapport à l'euro. Cette dépréciation rendait la fibre exportée de la zone franc CFA plus chers comparativement au prix de référence — calculer sur la base du jeu de l'offre et de la demande (Berti, Hofs, Zagbai & Lebailly, 2006).

D'un autre côté, un franc CFA fort n'a pas que des inconvénients. Il devrait favoriser les importations puisqu'il agit comme une « subvention sur les importations » (Nubukpo, 2015). Ce qui est un avantage indéniable pour les PAZF, qui pourraient importer des produits finis à moindre de coûts. Toutefois, cette situation risque « d'encourager les importations, au détriment des productions locales, y compris l'importation de biens qui ne sont pas véritablement utiles au développement de l'économie locale »⁴⁰.

Somme toute, les arguments économiques nous permettent de conclure que l'ancrage à l'euro ne représente pas la meilleure option pour les PAZF. Selon la théorie politique de la *francafrique* que nous avons présenté au chapitre IV, nous sommes d'avis que ce choix de fixer le franc CFA à l'euro s'apparente à ce que Bourginat (1992) qualifie d'union monétaire par alignement imposé ou par alignement spontané du « petit pays » sur le « grand pays ». Dans les deux cas, ce choix est motivé par la relation verticale qui existe entre les deux pays et qui fait que le premier peut étendre son influence hégémonique au second : le « grand pays » place ainsi « le petit pays » dans une situation de dépendance vis à vis de lui. Dépendance qu'il aura choisie ou qu'on lui aura imposée.

⁴⁰ Extrait de *Le monde Afrique. Chaque fois que l'euro s'apprécie, le franc CFA fait de même, de manière automatique*. 2007. Article rédigé par Séraphin Diabré.
https://www.lemonde.fr/examens/article/2007/05/28/chaque-fois-que-l-euro-s-apprecie-le-franc-cfa-fait-de-meme-de-maniere-automatique_915696_3404.html

C. Trois principes à la faveur des multinationales françaises : les principes de la dépendance

Dans le chapitre sur la *Françafrique*, nous avons établi que le nationalisme économique de la France – dont le franc CFA est un instrument incontournable – a été à la base de son implication en Afrique. Dans la présente section, nous allons montrer comment le Franc CFA sert principalement d'instrument servant les intérêts français dans les PAZF.

Dans le chapitre I, nous avons brièvement mentionné les quatre règles communes à la CEMAC et l'UEMOA et qui régissent le fonctionnement quotidien du Franc CFA. Ces principes sont les éléments constitutifs des conventions de coopération des années 70 qui ont été signés entre la France, l'UEMOA et la CEMAC. Parmi eux, trois favorisent les multinationales européennes et françaises. Ce sont :

➤ Parité fixe à l'euro

Cette règle implique que le Franc CFA a une valeur fixée en l'Euro qui ne devrait pas changer. Elle est de 655,957 depuis 1999⁴¹. En principe, cette règle devrait promouvoir le commerce et la coopération économique entre les PZE et les PAZF, puisqu'elle réduit l'incertitude sur les taux de change futurs (Bernanke, Antonovics, & Frank, 2015).

Par exemple une entreprise française qui envisage de développer ses activités d'exportation en Côte d'Ivoire sait que ses bénéfices potentiels dépendront de la valeur future de la monnaie de son propre pays par rapport à la monnaie de la Côte d'Ivoire. Et puisque la France et la Côte d'Ivoire ont fixé leur monnaie, les risques de fluctuation de la valeur de la monnaie nationale en fonction de l'évolution de l'offre et de la demande sont de ce fait neutralisés. Cette situation devrait faciliter l'implantation de l'entreprise française en Côte d'Ivoire dans la mesure où elle pourra prévoir les coûts et les bénéfices de l'expansion de son activité.

⁴¹ Site de de la BCEAO, *Cours des devises contre Franc CFA à appliquer aux transferts*. <https://www.bceao.int/fr/cours/cours-des-devises-contre-Franc-CFA-appliquer-aux-transferts>

➤ Convertibilité illimitée garantie par le trésor français

Le trésor français, offre au franc CFA la possibilité d'être converti en tout temps (Tinel, 2016) et dans n'importe quelle autre monnaie. Elle offre de ce fait une très grande confiance en la monnaie, qualité recherchée par toutes les monnaies dignes de ce nom.

Selon le Trésor français, la convertibilité, « désigne la propriété d'une monnaie d'être librement interchangeable à tout moment contre de l'or ou contre une devise étrangère, ce qui suppose que les autorités soient en capacité de satisfaire toute demande de conversion présentée »⁴². Selon cette règle donc, le trésor français promet d'intervenir lorsque les comptes extérieurs des PAZF afficheront des indicateurs rouges, c'est-à-dire lorsqu'ils ne seront pas en mesure d'honorer leurs importations, afin de régler « les sommes nécessaires » en euros.

➤ La libre transférabilité

Selon cette règle le mouvement des capitaux devrait être libre à l'intérieur de chacune des unions monétaires et à l'intérieur de la zone Franc. En réalité la libre transférabilité s'effectue à une échelle beaucoup plus large, puisqu'elle s'étend aux PZE (les PAZF vers les PZE).

Le dispositif de la servitude monétaire

A vue d'œil, ces principes ont été mis sur pied pour apporter des avantages inestimables aux économies des pays qui utilisent le Franc CFA. Cependant, certaines analyses ont démontré leurs effets contreproductifs. À titre d'exemple, nous avons montré dans ce travail que la parité fixe n'a pas permis de développer les échanges d'abord en interne (intra-PAZF) puis à l'externe (PAZF-PZE).

Le véritable contraste est observé au niveau du choix de politiques adoptées par les pays membres de la zone CFA afin de conserver cette monnaie. Pour garantir la parité fixe à

⁴² Site du trésor français, retraçant l'évolution du franc CFA
https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8047_40-ans-dhistoire-de-la-zone-franc

l'euro et la convertibilité illimitée, les PAZF ont mis en place toute une série de politiques publiques qui ne finissent pas d'avantager les pays du Nord. La plus importante parmi elles, est la politique de gestion de la liquidité. Nous allons utiliser l'exemple de l'UEMOA pour illustrer ce dispositif qui fait part belle aux entreprises européennes.

Nubuko (2011) nous apprend que depuis 1989 l'UEMOA a mis en place une politique dite de « désinflation compétitive » dont l'objectif est d'assurer la stabilité interne et externe de la monnaie. Cette politique mise en grande partie sur les taux d'intérêt directeurs. L'enjeu est de jouer sur les taux d'intérêt de sorte à ce que l'inflation actuelle soit égale au taux d'inflation cible. Par exemple, une augmentation du taux d'intérêt devrait occasionner une baisse du taux d'inflation. Ce ciblage est fixé à 2% (Tadenyo, 2015). La logique derrière cette politique repose sur une explication monétaire de l'inflation qui établit une relation causale entre la variation de la masse monétaire et l'inflation (Sall, 2016). Plus concrètement, l'excès de liquidité devrait entretenir l'inflation et inversement, moins de liquidités devraient permettre de maintenir une inflation relativement faible. Suivant cette logique, la banque centrale a mis en place une politique monétaire restrictive (Dembo Toe & Hounkpatin, 2007) qui a principalement servi à contracter la liquidité dans l'union. Le tableau 7 nous montre une évolution approximative du taux d'inflation et de la masse monétaire entre 1972 et 2005.

Pour limiter donc le volume monétaire, il fallait s'attaquer aux principales sources de sa progression. Il s'agit des avoirs extérieurs nets et principalement du crédit intérieur (Dembo Toe & Hounkpatin, 2007). Ainsi les banques de l'espace ont resserré les critères d'octroi de crédit. Il en résulte une politique monétaire restrictive qui limite la contribution bancaire au financement du développement économique dans la zone. Pour preuve, le ratio crédit à l'économie / PIB, destiné à montrer la part du crédit bancaire dans le PIB de la zone, est passé de 14% en 2000 à 18% en 2009 (Trinnou & Igue, 2015). Ce qui est une faible contribution notamment lorsqu'on effectue une comparaison de la même année avec les

contributions dans d'autres pays de l'Afrique. Par exemple au Nigeria (34%), au Maroc (77%) et en Afrique du Sud (145%)⁴³.

Certaines analyses empiriques (Tadenyo, 2015) ont démontré que la croissance économique en zone UEMOA —sur le court terme et le long terme — dépendait principalement de l'investissement, qui lui provient principalement du crédit à l'économie (Nubukpo, 2012). De ce fait, le durcissement des conditions d'octroi de crédit, n'a de conséquence que la réduction de l'investissement locale et dans une certaine mesure limite le développement de la zone UEMOA.

En poursuivant cette politique, la BCEAO fait le choix de « l'atrophie » des économies de l'UEMOA au profit de la stabilité monétaire — puisqu'elle elle favorise la stabilité au détriment d'une croissance économique motivée par l'investissement autochtone ou local. Bien évidemment, les investisseurs étrangers se retrouvent avantagés par cette politique dans la mesure où ceux-ci, disposant de ressources financières colossales dans leur pays, pourront directement les investir dans les pays de l'UEMOA. C'est là où toute la question de la dépendance se pose. En effet, le développement de la zone va entièrement dépendre de l'extérieur. D'une part des investissements direct étrangers — particulièrement ceux provenant de la zone euro en raison de la parité du taux de change et de la libre transférabilité – et d'autre part des aides publiques au développement⁴⁴.

Le graphique 16 nous permet d'observer la structure des stocks d'IDE de la zone en fonction de leur provenance. On se rend tout de suite compte qu'il y a une certaine homogénéité des sources de provenances. En 2011, ils provenaient à 43,0% de la zone euro contre 49,9% en 2007 (BCEAO, 2013). Lorsqu'on analyse plus en détail la structure de ces IDE, on peut s'apercevoir que les quatre (4) principaux bénéficiaires de ces IDE sont le

⁴³ Ces chiffres sont extraits de Trinnou G. M, (2015). Charlemagne B. Igue. "risque de crédit bancaire et politique monétaire dans l'union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ", BCEAO. *Revue économique et monétaire*, (18).

⁴⁴ Lire Loup Viallet. Le franc CFA : un "euro tropical" qui importe les règles de Maastricht en Afrique. Article paru le 8 Avril 2018 <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-181338-le-franc-cfa-un-euro-tropical-qui-importe-les-regles-de-maastricht-en-afrique-2167300.php>

Niger, la Côte d'Ivoire, le Mali et le Sénégal (voir graphique 17). Dans ces quatre pays, ces IDE sont principalement français (BCEAO, 2013). Par exemple, en Côte d'Ivoire en 2011, 46,7% des IDE provenaient de la France et 10,8% de l'UE. D'un autre côté, au Sénégal la part des IDE français avoisinait les 50%.

Idem pour l'APD. Le tableau 8 dresse la liste des principaux bénéficiaires de l'aide bilatérale française en 2007 et 2009. En tête de liste de ce tableau, on retrouve la Côte d'Ivoire. Des pays comme le Cameroun, le Congo et le Sénégal font aussi partie de la liste des 10 principaux bénéficiaires de l'APD française.

Le cas de l'APD est quelque peu différent des IDE. Il illustre toute la dimension néocoloniale de la monnaie, ou plus précisément la situation de dépendance dans laquelle les politiques qui accompagnent le fonctionnement de cette monnaie positionnent les pays qui l'utilisent. Reprenant les arguments des théoriciens de la dépendance, l'APD intègre dans les échanges entre la France et ses anciennes colonies le mécanisme *d'aide lié*, qui lui garantit un droit de domination légitime sur les pays africains bénéficiaires de l'aide. Selon Thomas Noiro (2012) l'aide serait une véritable machine de conquête détenue par la France qui en use pour assurer à ses entreprises l'exécution des marchés dans les pays bénéficiaires de l'aide (Noiro, 2012). Nous pouvons confirmer cet argument en analysant les financements des projets dans les pays de la zone Franc par exemple le financement du métro ivoirien⁴⁵. Il faut dire que la politique économique de la France, à travers ses aides, a toujours servi des intérêts (géostratégique ou culturel), et de ce fait a toujours été lié à une recherche de puissance toujours accrue dans la zone bénéficiaire de l'aide. Déjà pendant la guerre froide, la France multipliait les aides « aux régimes amis d'Afrique francophones » (Hugon, 2007) pour les empêcher d'échanger avec les soviétiques ou les américains qui se partageaient déjà le leadership mondial. Ces aides étaient en majorité des prêts et étaient conditionnées, ou pour reprendre la logique d'aide-liée de Noiro, étaient liées « à l'achat de produits et services français » (Hugon, 2007).

⁴⁵ Le métro ivoirien a été financé à hauteur de 2, 125 Milliards d'euros par l'APD française (Jeune Afrique, 2016)

De ce qui précède on peut s'apercevoir qu'il y a eu une évolution dans les rapports économiques entre la France et ses anciennes colonies. Ces rapports ne se résument plus seulement à l'exploitation des matières premières — ce qui peut expliquer la tendance à la baisse des échanges commerciaux, entre la France et les PAZF, que nous avons observé plus haut — mais au contrôle strict et sans partage de l'activité économique dans ces pays. Suivant cette logique, le franc CFA — dont les fondamentaux économiques demeurent largement discutables — apparaît comme un levier permettant aux multinationales françaises, de par leur argent et leur poids, de dominer l'univers économique locale et de se positionner comme les seuls gages du développement dans les PAZF.

Conclusion

Nous voilà au terme de notre analyse. Partant de l'idée selon laquelle les échanges dépendent essentiellement de l'instrument qui devrait les instituer et les favoriser, c'est-à-dire la monnaie. Nous sommes arrivés à la conclusion que le franc CFA n'impactait pas positivement les échanges commerciaux des PAZF. Premièrement parce que cette monnaie n'avantage pas les échanges à l'intérieur de la ZFCFA et deuxièmement parce que les échanges PAZF- PZE n'ont pas encore atteint leur plein potentiel, depuis l'ancrage à l'Euro. Pire encore, la monnaie menace les exportations vers d'autres pays à cause de l'ancrage à l'euro qui a pour effet principal de rendre les produits de la ZFCFA moins compétitifs sur le marché international. En plus, l'historique de la monnaie a servi à prouver, qu'une relation très forte lie les pays qui utilisent le Franc CFA à leur ancienne métropole justifiant que la France reste encore aujourd'hui à leurs yeux le partenaire privilégié des échanges. Plus encore, les politiques qui accompagnent le bon fonctionnement de la monnaie ont principalement servi à modéliser un nouveau mécanisme de dépendance économique dans lequel les multinationales françaises occupent une position de premier plan.

En ce qui a trait à la dimension néocoloniale de la monnaie, l'étude nous a montré qu'au-delà des frontières qui ont été héritées de la colonisation, le franc CFA représente un véritable transfert du formatage économique (Derbie, 2007) construit sur l'idée d'exploiter

les colonies en fonction des besoins de la métropole. La division de la zone avec deux banques centrales distinctes renvoie sans cesse aux structures ayant servi l'Empire colonial. En plus, le sigle « CFA » qui signifiait « colonie française d'Afrique » a été maintenu. Même s'il a perdu sa définition d'antan, il reste que dans l'imaginaire de tous, ce sigle participe à rappeler aux pays qui utilisent la monnaie leur ancienne position de satellite de la France. Et comme si cela ne suffisait pas, les réserves de changes sont gardées au trésor français, les monnaies imprimées en Auvergne (en France) et la France dispose d'un droit de veto au sein de l'administration des banques centrales de la ZFCFA. Tout ceci participe à renforcer cette perception néocoloniale entretenue dans la conscience collective. En définitif, nous estimons avoir réussi à justifier nos hypothèses de départ.

La problématique du franc CFA s'inscrit dans ce que nous qualifions de problème de type *glocal*, dans la mesure où elle symbolise une certaine interconnexion entre le contexte local d'un problème et ses répercussions au niveau global. Elle nous invite à nous intéresser à la gestion des politiques publiques dans les zones les plus reculées du globe car ceux-ci peuvent provoquer des chocs sismiques entraînant des mouvements globaux. En témoigne les conséquences du maintien du franc CFA, malgré des échecs évidents, qui ont eu des répercussions bien au-delà des frontières des pays qui usent de la monnaie. Pensons notamment à la crise migratoire que traverse l'Europe et aux problèmes liés à la pauvreté.

La gestion de ces crises passe nécessairement par la résolution des questions comme celle du franc CFA, qui pour exister nécessite des politiques publiques qui limitent le crédit à l'économie donc empêche la création d'emploi et *in fine* affecte négativement le développement dans les PAZF.

Sans vouloir proposer la solution ultime de la sortie du franc CFA, car nous croyons aux effets positifs qu'une monnaie commune pourrait apporter aux économies en transitions, nous estimons que les états qui utilisent cette monnaie devraient entamer des profondes restructurations. Au premier ordre, il faut que ces derniers travaillent à faire aboutir les efforts d'africanisation de la monnaie amorcés aux indépendances. Pour arriver à cette fin,

ils devraient prioritairement s'atteler à redéfinir le statut de la France en Afrique. Ils peuvent atteindre cet objectif en se penchant sur trois axes (Le Monde Afrique, 2017) :

- Abolir le droit de veto de la France
- Placer le contrôle des réserves de change sous la tutelle des deux banques centrales de la zone
- Négocier un pouvoir d'émission limité aux banques centrales et lancer un appel d'offres compétitif pour les services d'impression de la monnaie.

Au second ordre, ces derniers devraient repenser la structure des zones monétaires en priorisant l'intégration économique qui favoriserait l'optimalité des zones. Cela pourrait se concrétiser par la mise en commun de pays qui partagent les mêmes préférences commerciales et les mêmes objectifs économiques. Enfin, les banques centrales devraient poursuivre des objectifs qui répondent au mieux à une perspective africaine de développement.

Bibliographie

Adjagbe, M. (2009). Les dessous de l'opération Licorne en Côte d'Ivoire : pour une lecture géopolitique nouvelle des interventions françaises en Afrique. *Africa Development*, 34(2).

Amadou Sy & Mariam Sow. (2016). Four questions on the state of West African Economic and Monetary Union and implications for other regional economic communities. à l'adresse : <https://www.brookings.edu/blog/africa-in-focus/2016/03/15/four-questions-on-the-state-of-the-west-african-economic-and-monetary-union-and-implications-for-other-regional-economic-communities/>

Ansgar, M., Tchwaket, I. K., Akakpo, D., Ewonga, L., Nana, L. C., & Tiampyou, R. M. (2017). Avantages de la parité entre le FCFA et l'Euro.

Asian development Bank (ADB). (2017). « Strong Asian Intraregional Trade and Investment Improve Economic Resilience ». à l'adresse : <https://www.adb.org/news/strong-asian-intraregional-trade-and-investment-improve-economic-resilience>

Bamba, L. (2004). *Analyse du processus de convergence dans la zone UEMOA* (No. 2004/18). Research Paper, UNU-WIDER, United Nations University (UNU).

Banque Moniale. (2000). Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté. à l'adresse : http://siteresources.worldbank.org/INTPRS1/Resources/Country-Papers-and-JSAs/guinea_iprsp_fr.pdf

Barka, H. B. (2012). Border posts, checkpoints, and Intra-African trade: challenges and solutions. *OPEV Newsletter*, 1-18.

BCEAO. (2013). De la période, U.A.C évolution des investissements directs étrangers dans les pays de l'UEMOA au cours de la période 2000-2011. (2013). À l'adresse : https://www.bceao.int/sites/default/files/201712/evolution_des_investissements_directs_etrangers_dans_les_pays_de_l_uemoa_au_cours_de_la_periode_2000-2011.pdf

BEAC. () *Convention de coopération monétaire entre les états membres de la banque des états de l'Afrique Centrale (B.E.A.C.) et la république Française*. à l'adresse : <https://www.beac.int/download/convbeacfr.pdf>

Bernanke, B., Antonovics, K., & Frank, R. (2015). *Principles of macroeconomics*. McGraw-Hill Higher Education.

Berti, F., Hofs, J. L., Zagbaï, H. S., & Lebailly, P. (2006). Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux. *Biotechnologie, agronomie, société et environnement*, 10(4), 271-280.

Bikai J. Landry & Afomongono G. Ferry, 2017. "Commerce et synchronisation des cycles dans les pays de la CEMAC ». BEAC Working Paper. - BWP N° 05/17 –

Bour, H. (1992). Maastricht et la théorie des zones monétaires optimales. *Revue française d'économie*, 7(3), 3-27.

Brookings. (2015). The role of the CFA franc in the economic integration of West Africa region. A l'adresse : <https://www.brookings.edu/wp-content/uploads/2016/03/CFA-FRANC-WAEMU-PRESENTATION-DAKAR-ASY-NOVEMBER-2015-v2.pdf>

Cachia, F. (2008). Les Effets de l'Appréciation de l'Euro sur l'Économie Française. *Note de Synthèse de l'INSEE*.

Carbonnier, G. (2010). L'aide au développement une fois de plus sous le feu de la critique. *International Development Policy | Revue internationale de politique de développement*, (1), 141-147.

Capron, M. (2009). De la Françafrique à la responsabilité sociale des entreprises. *Les dynamiques entre les firmes, l'Etat et les mouvements sociaux en France*, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, 3-4.

Chafer, T. (2013). Franco–Senegalese relations 2000–2012.

Cia.gov. (2018). The world Factbook. A l'adresse : <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gv.html>

Commission européenne. (2017). « Commerce international de biens en 2016 ». à l'adresse : <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7958475/6-29032017-AP-FR.pdf/01adef50-24b6-4e13-983b-61d625a13d3a>

Conseil français d'investissement en Afrique. (2013). *Les entreprises françaises indétrônables en Afrique*. à l'adresse <http://www.cian-afrique.org/media/2014/02/PDF-Les-Afriques-No263--Du-21-au-27-Novembre-2013.pdf>

Côté, A. (1986). Les effets de la variabilité des taux de change sur le commerce international. Une analyse pour le Canada. *L'Actualité économique*, 62(4), 501-520.

Courbis, Bernard, Eric Froment, and Jean-Michel Servet. "A propos du concept de monnaie." *Cahiers d'économie politique/Papers in Political Economy* (1990): 5-29.

Debrie, J. (2007). Géohistoire d'un tracé technique: frontières et réseaux en Afrique de l'ouest continentale «francophone». *Flux*, (4), 49-58.

Diallo, O. (2002). *L'arrimage du franc CFA à l'euro. Conséquence pour l'intégration sous-régionale ouest-africaine*(Doctoral dissertation, University of Geneva).

Emmanuel Moussone, « Potentiel de marché et d'investissement des pays de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) », *Marché et organisations* 2011/2 (N° 14), p. 33-56.

France 24. (2017). Supprimer ou renommer le franc CFA : Emmanuel Macron ne dit pas « non ». à l'adresse <https://www.france24.com/fr/20171129-afrique-franc-cfa-emmanuel-macron-changement-perimetre-nom>

Gnansounou, S. U., & Verdier-Chouchane, A. (2012). *Mésalignement du taux de change effectif réel: Quand faudra-t-il de nouveau dévaluer le franc CFA?*. Banque Africaine de Développement.

Gulde, M. A. M., & Tsangarides, M. C. G. (2008). *The CFA franc zone: common currency, uncommon challenges*. International Monetary Fund.

Guillaumont, P., & Jeanneney, S. G. (2013). Les accords de coopération monétaire de la Zone franc : atouts et contraintes. *Clermont-Ferrand : Ferdi, Document de travail*, (65).

Gounin, Y. (2009). La France en Afrique : Le combat des Anciens et des Modernes. Louvain-la-Neuve, Belgique : De Boeck Supérieur. doi:10.3917/dbu.gouni.2009.01.

Hugon, P. (1999). *La zone franc à l'heure de l'euro*. KARTHALA Editions.

Hugon, P. (2007). La politique économique de la France en Afrique. *Politique africaine*, (1), 54-69.

Jeune Afrique. (2017). *Guinée : les manifestations réclamant le retour de l'électricité tournent à l'émeute à Boké*. À l'adresse <https://www.jeuneafrique.com/474187/politique/guinee-les-manifestations-reclamant-le-retour-de-lelectricite-tournent-a-lemeute-a-boke/>

Jeune Afrique. (2017). *Pétrole : comment la Cemac peut éviter la catastrophe*. À l'adresse <https://www.jeuneafrique.com/mag/489424/economie/gabon-comment-la-cemac-peut-eviter-la-catastrophe/>

Loureiro, J., Martins, M. M., & Ribeiro, A. P. (2011). Anchoring to the euro (and grouped together)? The case of African countries. *Journal of African Economies*, 21(1), 28-64.

Kobila, J. M., & Sokeng, L. D. (1998). CEMAC : A la Recherche d'Une Nouvelle Dynamique de l'Integration en Afrique Centrale, *La. Afr. YB Int'l L.*, 6, 65.

La commission (UEMOA). (2016). « Rapport 2016 de la surveillance commerciale dans l'espace UEMOA ». à l'adresse : http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/rapport_de_surveillance_commerciale_rsc_2016.pdf

La Tribune Afrique. (2013). *Les entreprises françaises à la reconquête de L'Afrique*. à l'adresse <http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20131204trib000799270/les-entreprises-francaises-a-la-reconquete-de-l-afrique.html>

Laurent Joye, T. (2014). Théorie des zones monétaires: critique de l'orthodoxie et perspectives de refonte.

Lelart, M. (1997). Un exemple d'intégration institutionnelle : l'évolution de la zone franc, du traité de Maastricht au traité de l'UEMOA. *Revue Tiers Monde*, 897-918.

Le monde Afrique. (2017). *Il faut changer l'identité du franc CFA qui crée une violence symbolique*. à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/09/27/il-faut-changer-l-identite-du-franc-cfa-qui-cree-une-violence-symbolique_5192504_3212.html

Le monde Afrique. (2018). Alpha Condé : « la jeunesse doit savoir comment la France a voulu anéantir la Guinée ». à l'adresse :

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/10/01/alpha-conde-la-jeunesse-doit-savoir-comment-la-france-a-voulu-aneantir-la-guinee_5362702_3212.html

Le Monde Afrique. 2017. « *l'inertie du Franc CFA empêche chaque pays d'être réactif en cas de choc économique* ». à l'adresse : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/05/09/l-inertie-du-franc-cfa-empêche-chaque-pays-d-etre-reactif-en-cas-de-choc-economique_5124799_3212.html

Lootvoet, B. (1996). Le franc guinéen : une monnaie forte ? Economies et Sociétés, Relations Économiques Internationales, Série P, (33).

Mathurin, D. (2007). TOE et Maurille R. Hounkpatin: «Lien entre la masse monétaire et l'inflation dans les pays de l'UEMOA.». *Revue Economique et Monétaire*, (2).

Mathurin, D. (2010). « Modèle de prévision de l'inflation dans les pays membre de l'UEMOA. ». Document d'Études et de Recherches.

Mbemba, A. (2011). Fiscal Policy in Selected African Countries : The CFA Franc Zone. *International Journal of Economics and Finance*, 3(2), 101.

Médard, J. F. (2002). « La politique est au bout du réseau ». Questions sur la méthode Foccart. *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques. Archives*, (30).

Miège, J. (1993). Chapitre VIII. La décolonisation. Dans J. Miège, *Expansion européenne et décolonisation : De 1870 à nos jours* (pp. 322-339). Paris cedex 14, France : Presses Universitaires de France.

Migani, G. (2012). Sékou Touré et la contestation de l'ordre colonial en Afrique subsaharienne, 1958-1963. *Monde(s)*, 2,(2), 257-273. doi:10.3917/mond.122.0257.

Millet, D. (2005). *L'Afrique sans dette*. CADTM.

Musungaie, A. (2010). L'intégration monétaire en Afrique : particularités et rationalité économique. *Reflets et perspectives de la vie économique*, tome xlix,(4), 83-92. doi:10.3917/rpve.494.0083.

Noirot, T. (2012). Les entreprises françaises en Afrique. Pillage contre transparence. *Outre-Terre*, (3), 537-546.

Nubukpo, K. K. (2007). L'efficacité de la Politique Monétaire en Situation d'Incertitude et d'Extraversion : Le Cas de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). *The European Journal of Development Research*, 19(3), 480-495.

Nubukpo, K. (2013). Cinquante ans d'Union monétaire ouest africaine : qu'avons-nous appris ? *Revue d'économie financière*, 110,(2), 145-164. doi:10.3917/ecofi.110.0145.

Nubukpo, K. (2015). Le franc CFA, un frein à l'émergence des économies africaines ? *L'Économie politique*, (4), 71-79.

OMC. (2017). Examen des politiques commerciales. à l'adresse : https://www.wto.org/french/tratop_f/tpr_f/s362-00_f.pdf

Ondo Ossa, A. (2000). Zone monétaire et crise de change : le cas de la zone franc africaine. *Cahiers du SISERA/Secrétariat d'appui institutionnel pour la recherche économique en Afrique ; 2000/1*.

Ott, A. C., & Vignolles, B. (2012). Qu'est-ce qu'une zone monétaire optimale?. *Regards croisés sur l'économie*, (1), 31-32

Quantum Global. (2018). *Africa investment Index 2018*. à l'adresse http://quantumglobalgroup.com/wp-content/uploads/2018/03/AII2018-Final_Web_26.03.2018.pdf

Ramdé, M. (2004). Les limites de l'intégration régionale internationale : le cas de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Réussir Business. (2014). *La compétitivité du FCFA, comparée aux autres monnaies de la CEDEAO*. <http://reussirbusiness.com/analyses/la-competitivite-du-fcfa-comparee-aux-autres-monnaies-de-la-cedeao/>

Rist, C. (1938). Histoire des doctrines relatives au crédit et à la monnaie depuis John Law jusqu'à nos jours.

Sall, A. K. (2016). *Les perspectives de ciblage de l'inflation dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)* (Doctoral dissertation, Université d'Orléans).

Smith, S., & Glaser, A. (2005). *Comment la France a perdu l'Afrique*. Calmann-Lévy.

Stephane Alby, « CFA franc: a new stress test ». *Conjoncture*// April 2018. economic-research.bnpparibas.com

Tadenyo, Y. D. (2015), “ Impact des chocs des taux d'intérêt de la BCEAO sur l'évolution de l'inflation dans la zone UMOA: implications pour la poursuite d'un objectif de stabilité des prix”, BCEAO. *Revue économique et monétaire*, (18).

Théret, B. (2008). Les trois états de la monnaie : Approche interdisciplinaire du fait monétaire. *Revue économique*, vol. 59,(4), 813-841. doi:10.3917/reco.594.0813.

Toussaint, E., & Millet, D. (2002). L'origine de la crise de la dette des tiers mondes. *Extrait de*, 50.

Trinnou G. M, (2015). Charlemagne B. Igue. "risque de crédit bancaire et politique monétaire dans l'union économique et monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ", BCEAO. *Revue économique et monétaire*, (18).

Yansane, A. Y. (1978). Some Problems of Monetary Dependency in French-speaking West African States. *Journal of African Studies*, 5(4), 444.

Yao, S. P. (2011). Le Franc CFA : une monnaie coloniale qui retarde le développement de l'Afrique. *Revue européenne du droit social*, 145.

ZHAO, Xiaodan et KIM, Yoonbai. Is the CFA Franc zone an optimum currency area?. *World Development*, 2009, vol. 37, no 12, p. 1877-1886.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Principales productions et populations totales des pays de la zone Franc CFA

Pays	Principales productions	Population totale
CEMAC		52,139,936

Cameroun	Pétrole	24,513,689
Centrafrique	Diamant	5,098,826
Congo	Pétrole	4,866,243
Gabon	Pétrole	1,801,232
Guinée-Équatoriale	Pétrole	894,464
Tchad	Pétrole	14,965,482
UEMOA		120,380,453
Benin	Coton	11,458,611
Burkina Faso	Coton	19,173,322
Cote d'Ivoire	Cacao	23,815,886
Guinée-Bissau	Anacarde	1,932,871
Mali	Or	18,689,966
Niger	Uranium	21,563,607
Sénégal	Or	16,054,275
Togo	Coton	7,691,915

Source : Donnée de la banque africaine de développement

<http://dataportal.opendataforafrica.org/bbkawjf/afdb-socio-economic-database-1960-2019>

Tableau 2 : commerce international de biens et de services, 2002-07

Country/région	Dégré d'ouverture (% PIB) PZE (I)	Monde(II)	III=(I)/(II)
PZE	17.5	38.3	45.7
CEMAC	12.2	45.4	26.9
Cameroun	12.4	24.9	50.0
Centrafrique	9.5	17.7	53.7
Gabon	14.7	41.8	35.2
Guinée équatorial	17.2	69.5	24.7
Congo	14.1	68.1	20.7
Tchad	5.3	50.7	10.5
UEMOA	11.3	32.5	34.8
Benin	8.4	26.5	31.7
Burkina-Faso	5.7	19.5	29.2
Guinée- Bissau	9.2	22.7	40.5
Cote d'ivoire	14.3	46.2	31.0
Mali	7.8	33.5	23.3
Niger	9.9	25.0	39.6
Sénégal	16.9	36.3	46.6
Togo	18.1	50.5	35.8

Source : Loureiro, Martins, & Ribeiro, 2011

Tableau 3 : Commerce intra et inter communautaire des CER en Afrique (en % des importations totales et des exportations totales)

ZONES	UMA	CEMAC	COMESA	CEEAC	CEDEAO	SADC	UEMOA	AFR
Exportations vers ...								
UMA	4,5	5,7	1,6	0	0,4	0,2	0,2	6,9
CEMAC	2,1	8	2,4	0,7	1,4	0,9	3,8	14
COMESA	2,7	5,9	11	3	2,7	3,9	9,8	18,2
CEEAC	0,4	9,7	28,9	18,4	9,3	13,2	16,6	40
CEDEAO	0	0,7	1,8	0,1	1	0	4,2	5,5
SADC	0,3	11,5	18,1	10,7	3,2	13,6	8	27,2
UEMOA	0,2	1,9	8	1,1	2,6	0,8	19,3	21,9
AFR	1,6	5,3	4,4	0,9	1,8	1	9,1	15,7
Importations vers ...								
UMA	3,5	3,6	2	0	0	0,1	0,3	5,8
CEMAC	3,2	6,4	1,8	0,3	0,3	0,6	1,1	10,3
COMESA	2,6	3,8	6,1	2,3	1,1	2,1	9	15,3
CEEAC	0,1	5,5	8	7,1	0,2	6	5,4	12,7
CEDEAO	5,1	4,8	3,2	1	2,4	0,2	7,6	19,6
SADC	0,3	4,7	6,4	2,9	0	3,9	2,8	9,1
UEMOA	0,4	3,9	4,5	1,1	2,2	0,7	19	23,6
AFR	2,3	5,4	2,8	0,9	1	0,8	7	14,6

Source: Bikai J. Landry & Afomongono G. Ferry, 2017

Tableau 4 : Structure des échanges intracommunautaire de l'UEMOA

(en % du total)

		Importateurs								
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	UEMOA
Exportateurs	Bénin	0,0	0,2	0,4	0,0	2,3	2,1	0,0	0,8	5,8
	Burkina	0,1	0,0	0,5	0,0	0,6	0,5	0,2	1,1	2,9
	Côte d'Ivoire	1,1	13,1	0,0	0,1	12,6	1,2	3,4	5,6	36,9
	Guinée-Bissau	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
	Mali	0,5	2,9	3,4	0,0	0,0	0,7	4,2	0,2	12,0
	Niger	0,5	0,9	0,2	0,0	2,0	0,0	0,0	0,5	4,1
	Sénégal	0,6	1,5	3,6	1,6	12,9	0,8	0,0	0,7	21,6
	Togo	6,3	4,4	1,8	0,0	1,6	2,2	0,3	0,0	16,5
	UEMOA	9,0	22,9	10,0	1,7	32,0	7,3	8,2	8,8	100,0

Source : BCEAO, 2016

Tableau 5 : Exportations extracommunautaires (%) selon les principaux pays de destination en 2015

Libelle Pays	1996	1997	2004	2005	2014	2015
Suisse	1,4%	1,5%	4,3%	4,1%	11,5%	11,7%
Afrique du Sud	1,3%	0,9%	3,6%	4,1%	12,4%	8,9%
Allemagne	8,1%	8,4%	2,4%	2,5%	5,6%	7,3%
Pays Bas	13,1%	10,9%	8,5%	8,3%	6,7%	6,7%
Inde	2,6%	2,8%	4,4%	4,3%	3,7%	5,2%
Etats Unis d'Amerique	6,3%	6,1%	7,5%	10,7%	5,8%	4,9%
France	18,3%	19,4%	22,3%	16,9%	6,7%	3,9%
Belgique-Luxembourg	2,6%	4,5%	2,8%	1,9%	3,0%	3,6%
Nigeria	2,3%	1,5%	6,7%	6,7%	4,0%	2,9%
Ghana	2,5%	3,3%	3,7%	3,1%	2,8%	2,4%
Republique Populaire de Chine	0,7%	0,6%	2,4%	2,8%	1,9%	1,7%

Source : La commission (UEMOA), 2016

Tableau 6 : Principaux partenaires commerciaux pour les importations extracommunautaires (%)

Libelle Pays	1996	1997	2004	2005	2014	2015
France	25,5%	27,2%	28,0%	23,9%	12,5%	12,3%
Nigeria	2,3%	2,6%	4,0%	4,3%	10,1%	11,8%
Republique Populaire de Chine	10,3%	9,1%	13,3%	14,5%	10,1%	6,6%
Allemagne	10,4%	8,0%	5,4%	4,4%	5,5%	4,8%
Etats Unis d'Amerique	2,6%	1,4%	1,4%	2,1%	4,8%	4,3%
Pays Bas	5,5%	5,4%	3,3%	3,0%	3,8%	3,7%
Inde	3,3%	3,5%	2,6%	2,1%	4,4%	3,2%
Thailande	5,0%	5,1%	2,8%	3,1%	2,3%	2,8%
Espagne	2,9%	3,1%	3,1%	2,6%	2,6%	2,6%

Source : La commission (UEMOA), 2016

Tableau 7 : Taux d'inflation et évolution de la masse de la masse monétaire de 1971 à 2005 (en pourcentage)

Périodes	Taux d'inflation	Evolution de la masse monétaire
1972 - 1986	9,9	16,6
1987 - 1993	0,8	-0,8
1994 - 1995	21,7	32,3
1996 - 2005	2,5	7,3

Source : Maturin, Toe & Hounkpatin, 2007

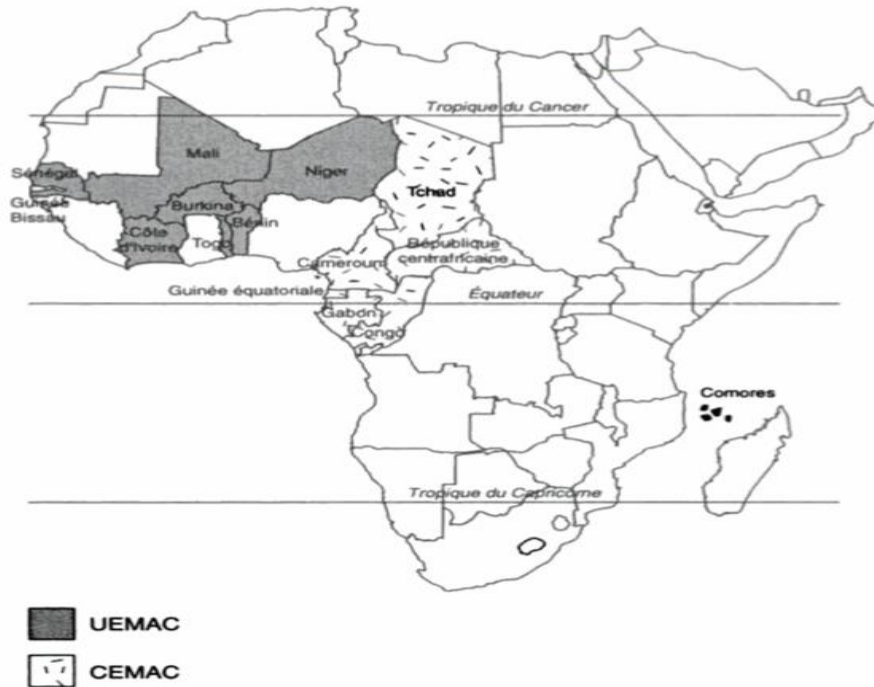
Table 8 : Principaux récipiendaires de l'aide bilatérale française (2007-2009) (EUR million)

1	Côte d'Ivoire	309
2	Iraq	260
3	Cameroon	193
4	China	167
5	Morocco	148
6	Turkey	138
7	Senegal	120
8	Lebanon	120
9	Congo	112
10	Vietnam	110

Source : Tony Chafer, Franco-senegalese relation 2000-2012, 2013

Liste des figures

Figure 1 : La zone Franc en Afrique



Source : Hugon, 1999

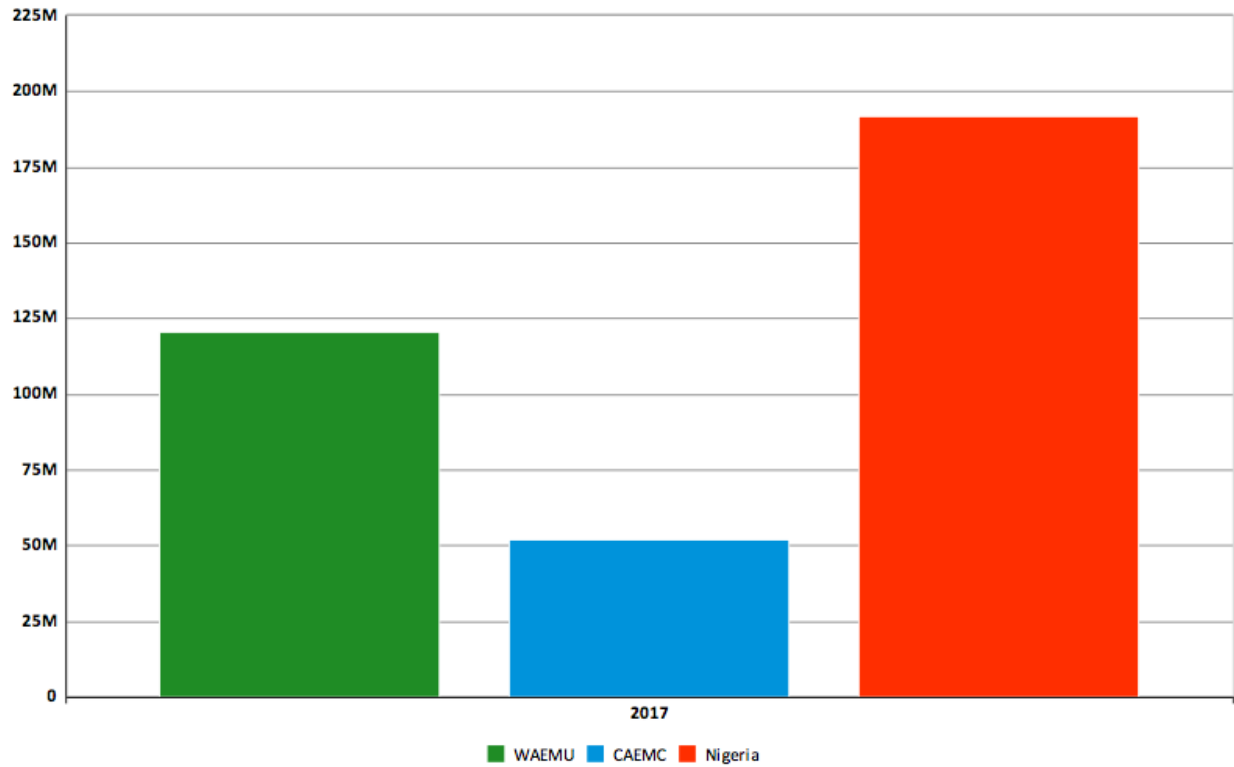
Figure 2 : Évolution de la parité du Franc CFA par rapport au FF

Parité FCFA		
Création du FCFA	26 décembre 1945	1 FCFA = 1,70 FF
Dévaluation du franc Français (FF)	17 octobre 1948	1 FCFA = 2,00 FF
Instauration du nouveau Franc Français	1er janvier 1960	1 FCFA = 0,02 FF

Source : site du trésor français, https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/8047_40-ans-dhistoire-de-la-zone-franc

Listes des graphiques

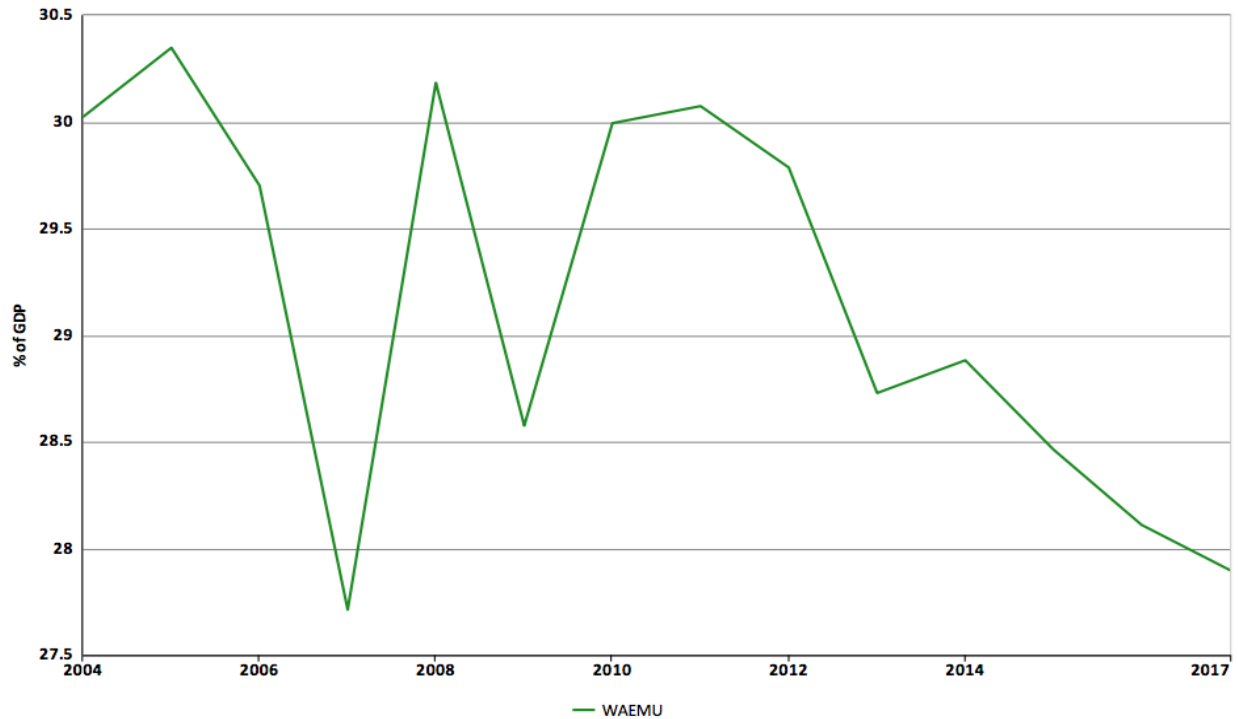
Graphique 1 : Population en millions



Source : données de la banque africaine de développement

<http://dataportal.opendataforafrica.org/bbkawjf/afdb-socio-economic-database-1960-2019>

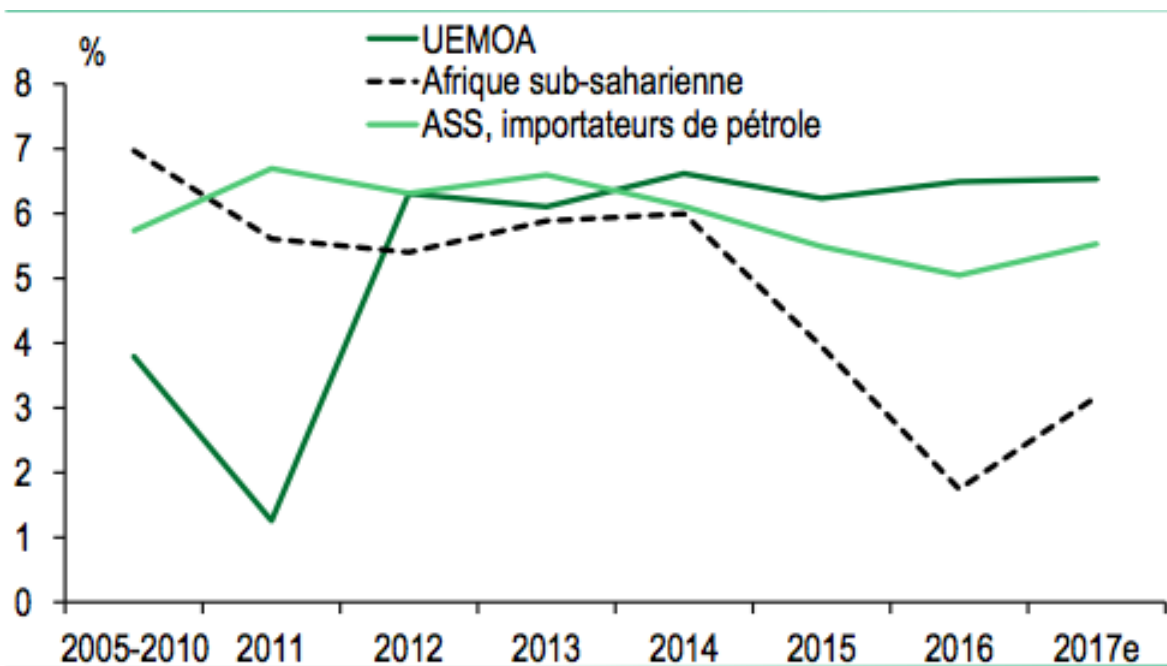
Graphique 2 : Évolution du PIB de la zone UEMOA (2004-2017)



Source : donné de la banque africaine de développement

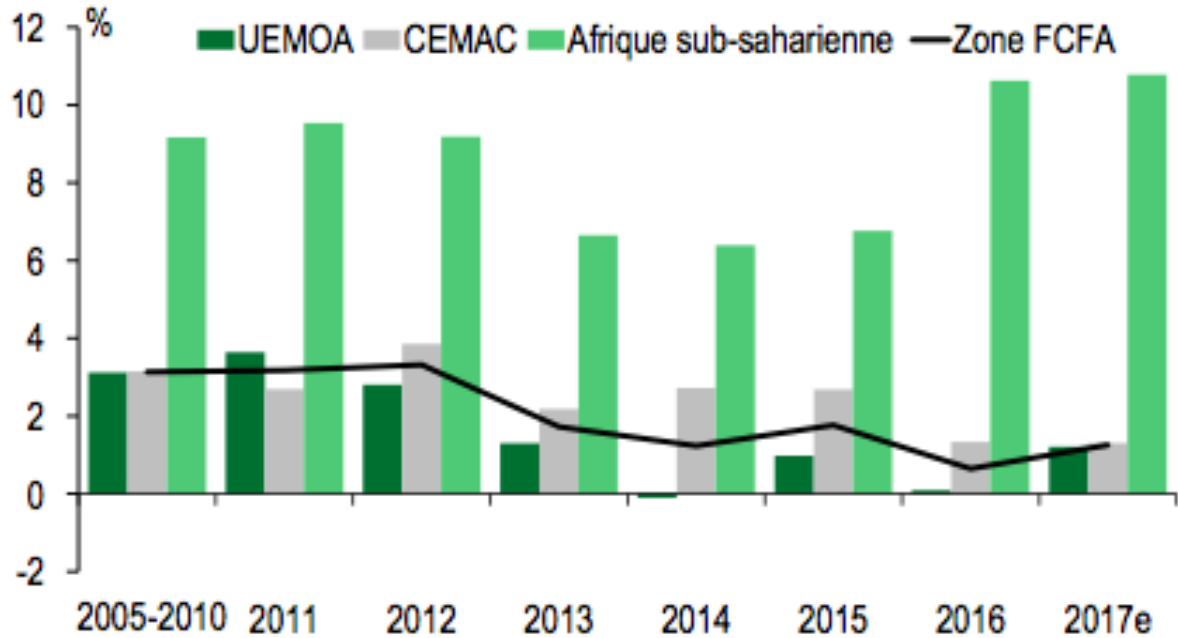
<http://dataportal.opendataforafrica.org/bbkawjf/afdb-socio-economic-database-1960-2019>

Graphique 3 : Taux de croissance



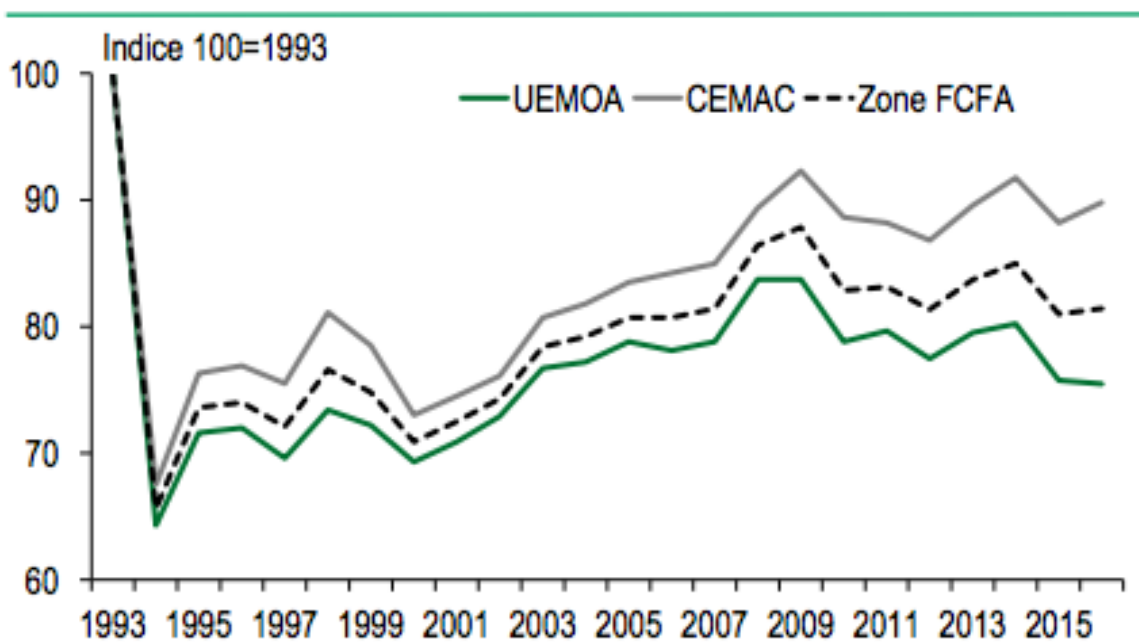
Source : BNP Paribas, 2018

Graphique 4 : évolution de l'inflation



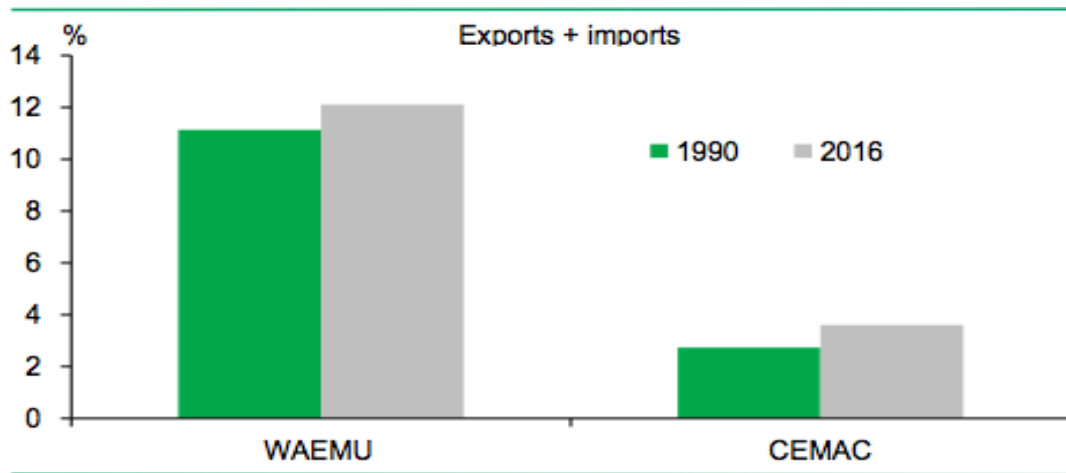
Source : BNP Paribas, 2018

Graphique 5 : Évolution du taux de change effectif réel (TCER)



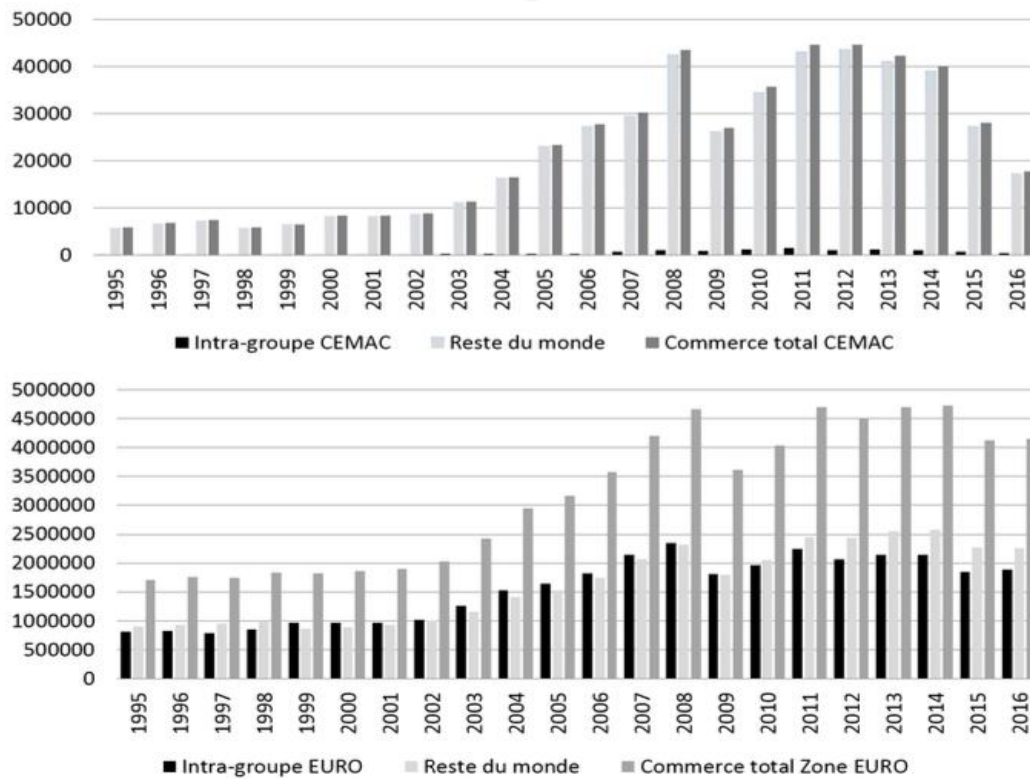
Source : BNP Paribas, 2018

Graphique 6 : Part des échanges commerciaux intra-zone



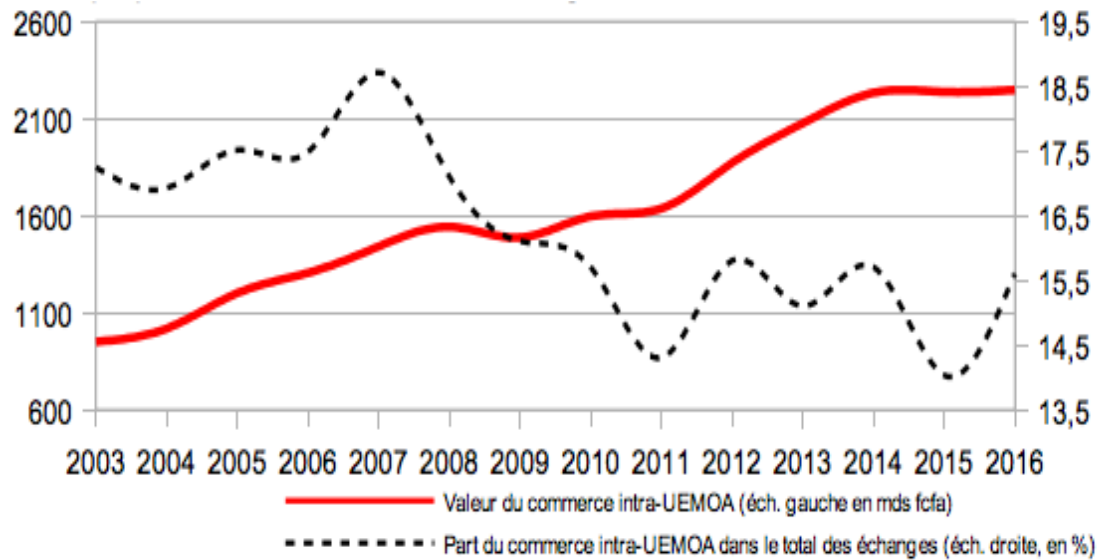
Source: BNP Paribas, 2018

Graphique 7 : Commerce dans la CEMAC et dans la Zone Euro



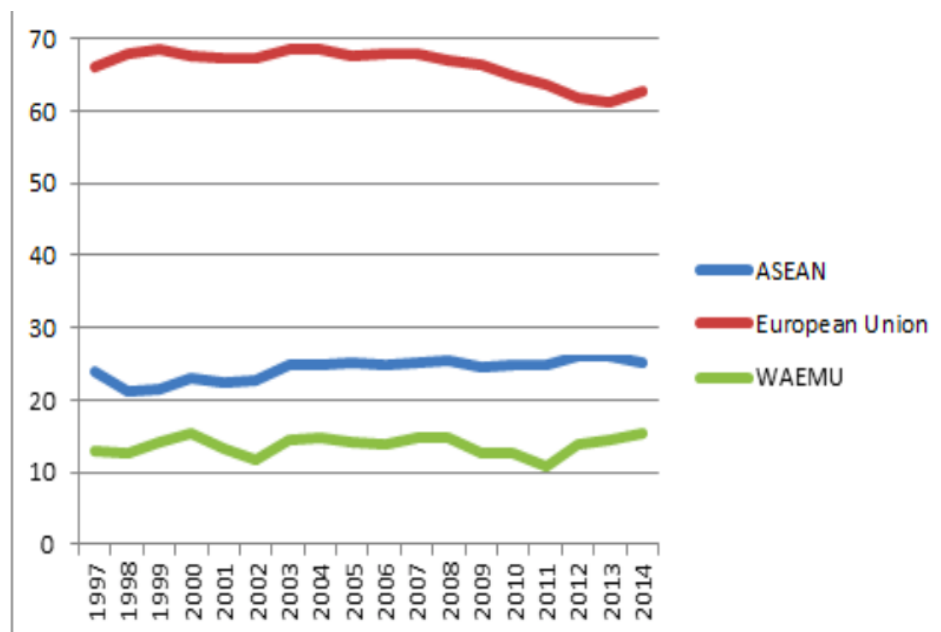
Source: Bikai J. Landry & Afomongono G. Ferry, 2017

Graphique 8 : évolution du commerce intra-régional entre 2003 et 2015



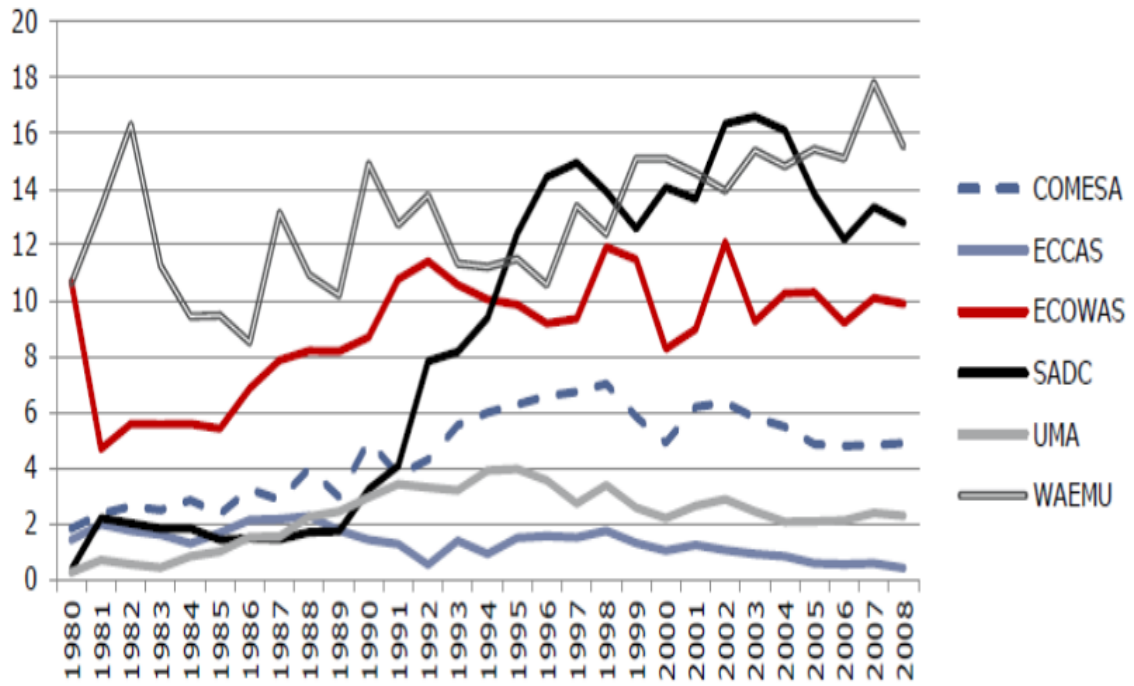
Source: BCEAO, 2016

Graphique 9 : Exportation intra-régional en pourcentage des exportations totales, EU, ASEAN et UEMOA



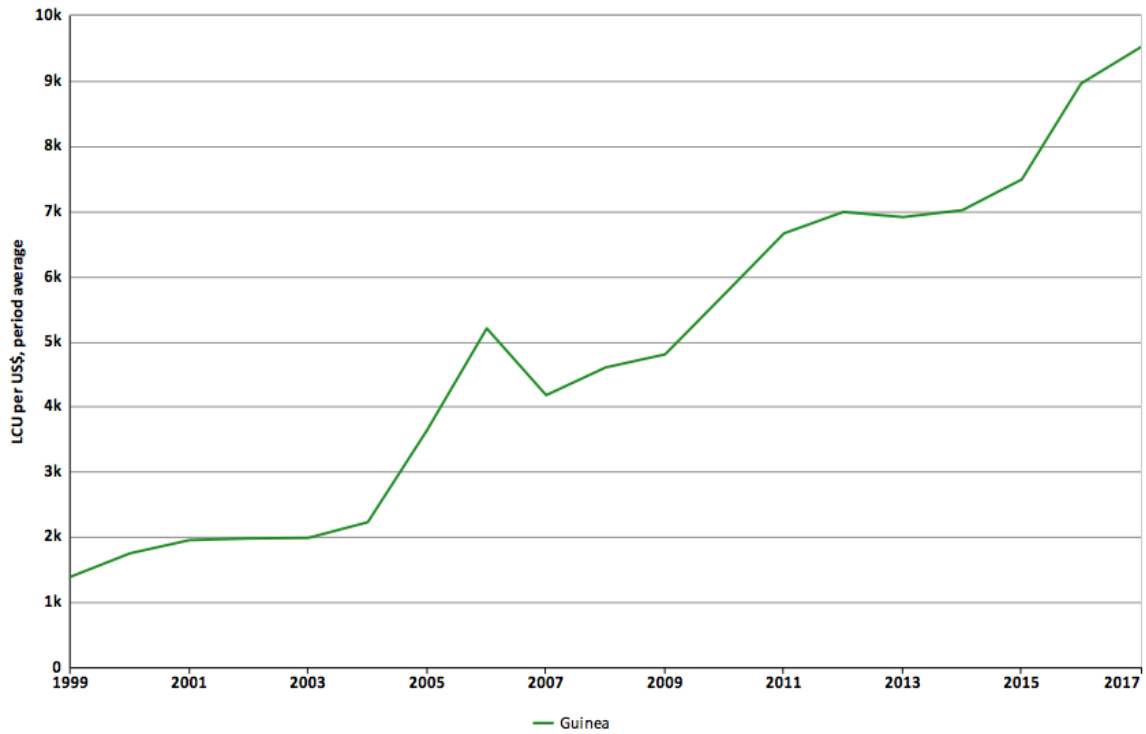
Source : Brookings institutions, 2016

Graphique 10 : Exportation intra-régional en proportion des exportations totales



Source : Brookings Institute, 2015

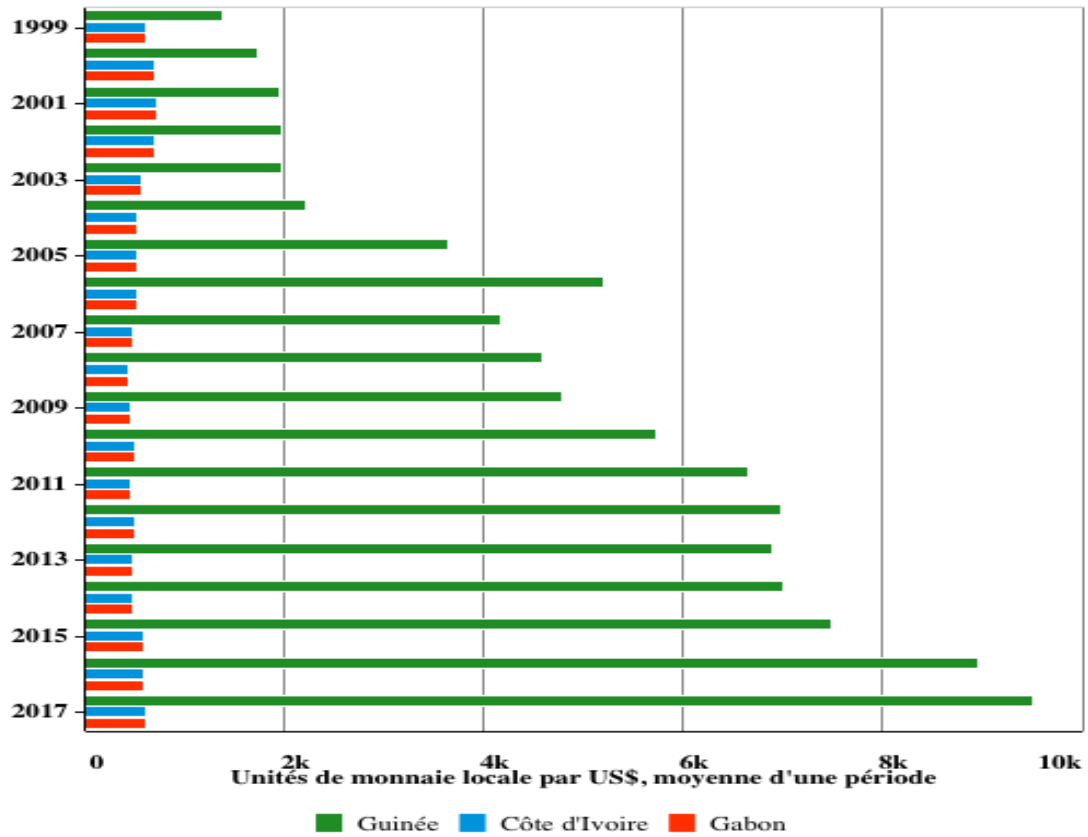
Graphique 11 : évolution de la valeur de la monnaie guinéenne par rapport au dollar US



Source : banque africaine de développement,

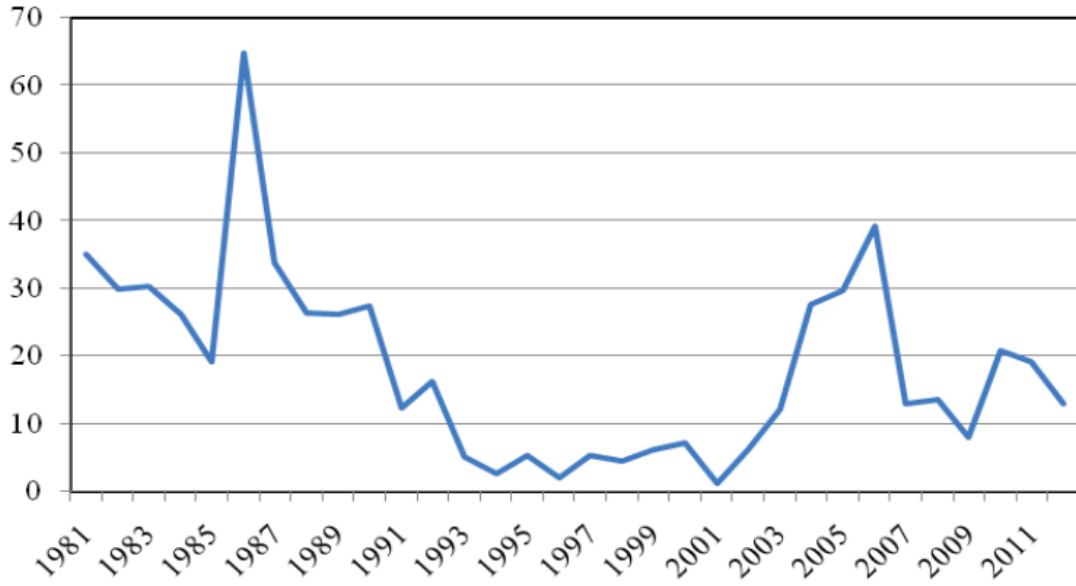
<http://dataportal.opendataforafrica.org/bbkawjf/afdb-socio-economic-database-1960-2019>

Graphique 12 : Valeur de la monnaie Guinéenne par rapport aux valeurs du Franc CFA



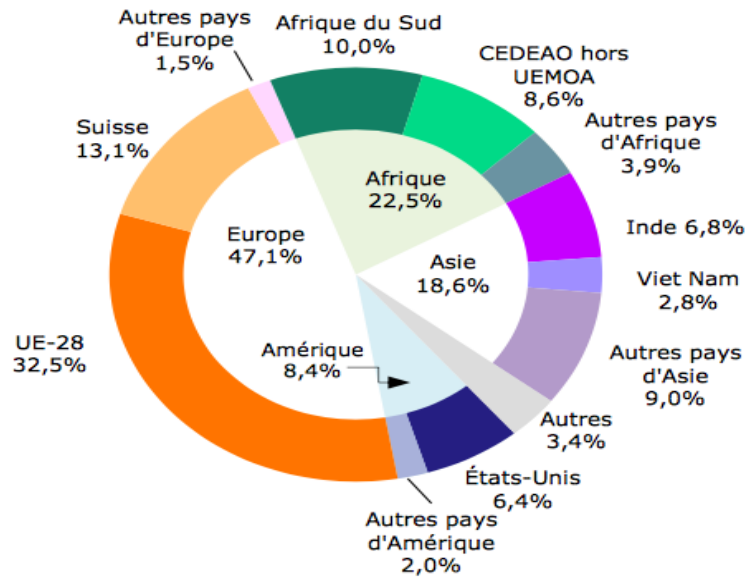
Source : Banque africaine de développement,
<http://dataportal.opendataforafrica.org/bbkawjf/afdb-socio-economic-database-1960-2019>

Graphique 13 : Évolution de l'inflation en Guinée entre 1981 et 2012



Source : Diallo, 2014

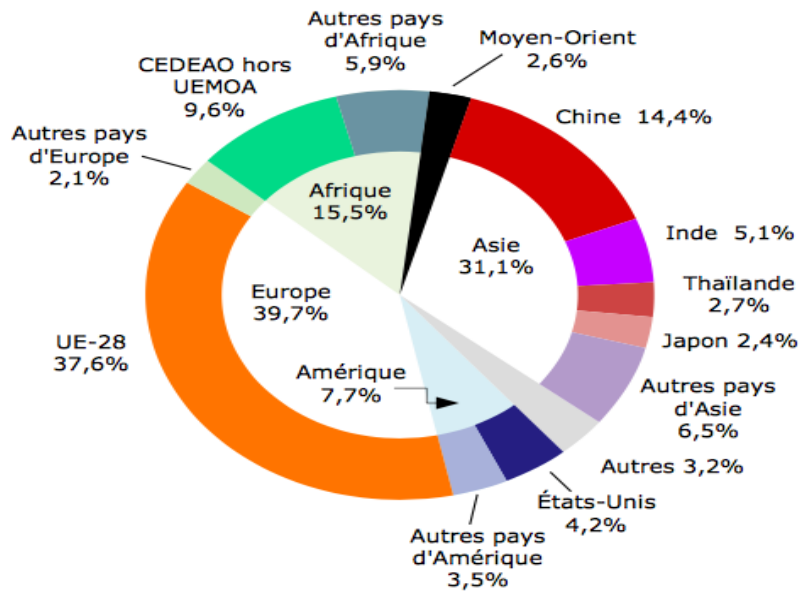
Graphique 14 : Exportations Hors-UEMOA



Total: 17,0 milliards d'€

Source : OMC, 2017

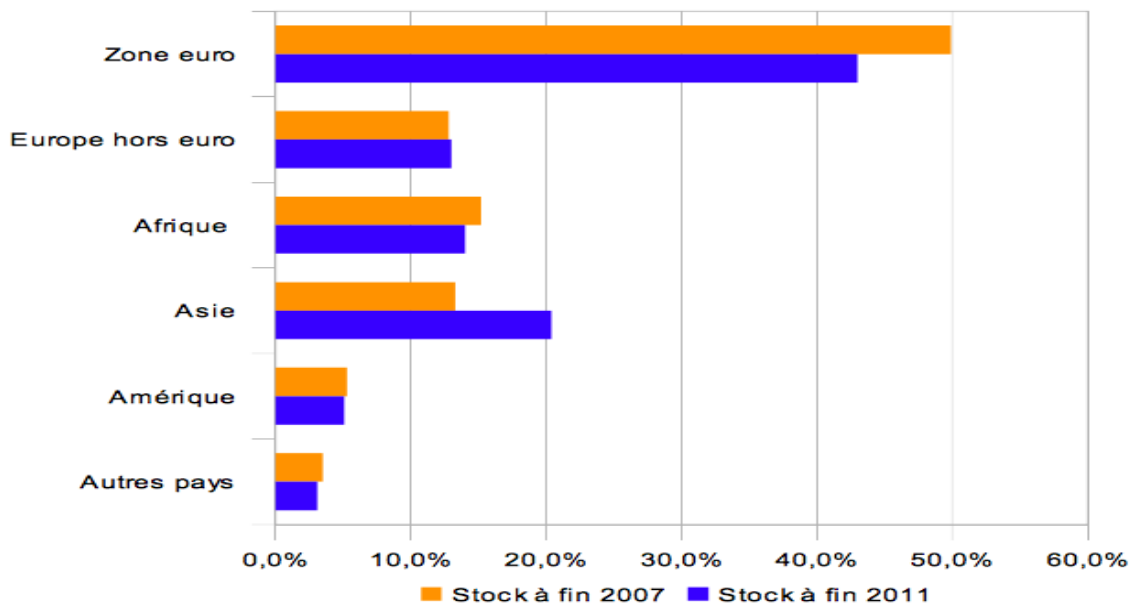
Graphique 15 : Importations hors- UEMOA



Total: 23,8 milliards d'€

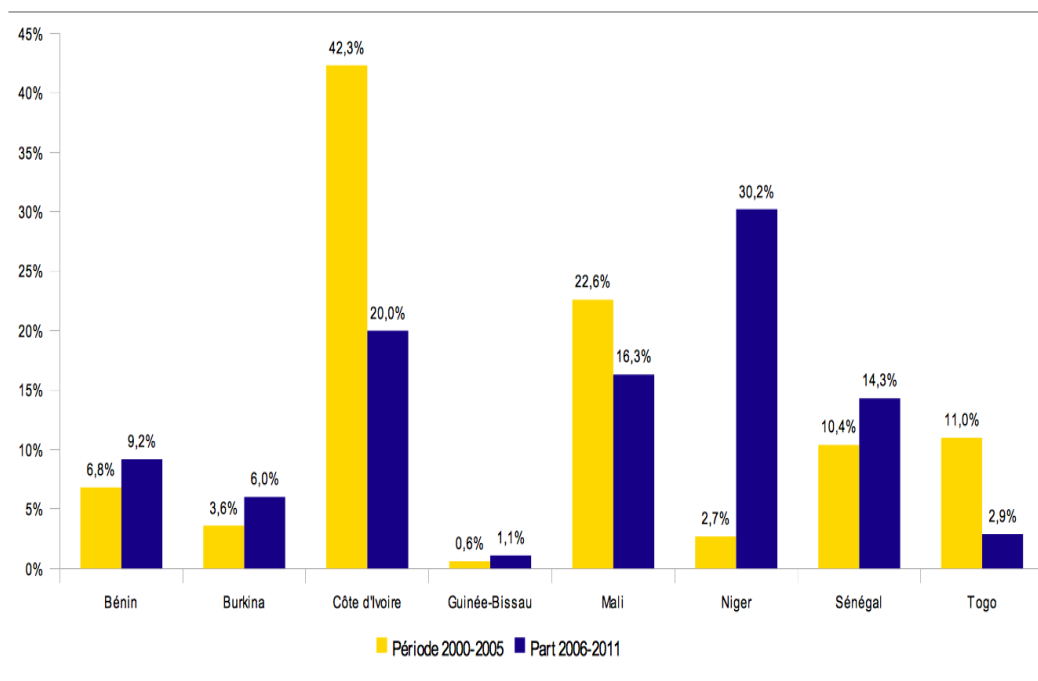
Source : OMC, 2017

Graphique 16 : Provenance des Stocks d'IDE de la zone UEMOA



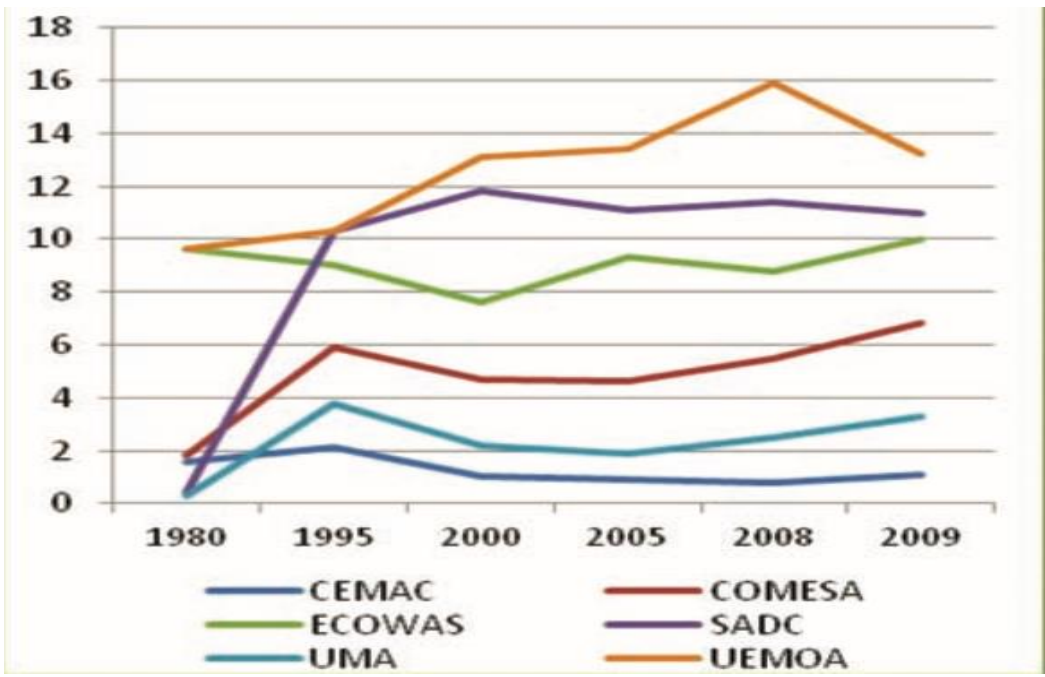
Source : BCEAO

Graphique 17 : Répartition stock d'IDE par pays membre de l'UEMOA



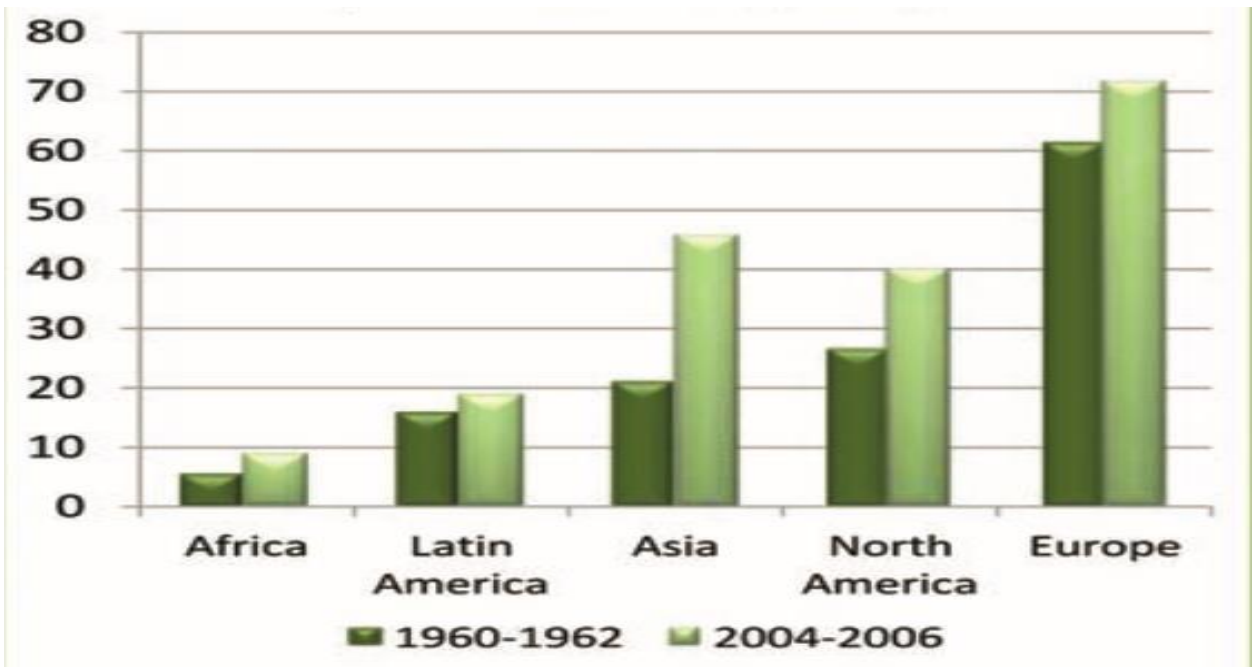
Source : BCEAO

Graphique 18 : Échanges intra- régional de certaines unions de l'Afrique Subsaharienne (% des exportations totales)



Source : Barka, 2012

Graphique 19 : exportation intra-régional dans certaines grandes régions du monde



Source : Barka, 2012